



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance..... 32  
 Pouvoirs..... 09  
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 JUIN 2024**

**N°2024-06-12 : APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » ET SON PROJET COMMUNAL – APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS),**

Le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'espace Jules Vernes, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 07 juin 2024.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	BONINI Bruno
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	

**Pouvoirs :**

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	à MILOTI Donni
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

**Excusés :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

*Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire*

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
 Date de télétransmission : 27/06/2024  
 Date de réception préfecture : 27/06/2024

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme BOUDJEMAÏ, rapporteur ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5 ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'instruction du Gouvernement du 4 janvier 2024, relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » ;

Vu la convention de subvention 2024 – GPGE CDV LIG – Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - portant attribution d'une subvention de 40 000,00€ au titre de la dépense en ingénierie ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 12 juin 2024 ;

Considérant que la géographie prioritaire a été étendue dans le territoire de Grand Paris Grand Est, et a intégré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 la ville de Livry-Gargan, en créant deux quartiers prioritaires, le quartier « Église-Nordling » et le quartier intercommunal partagé avec la ville des Pavillons-sous-Bois, le quartier « Chanzy-Briand » ;

Considérant que le Contrat de ville cadre nécessite des compléments relatifs à la fixation de la nature des actions à conduire et de leurs modalités opérationnelles de mise en œuvre ;

Considérant que ces compléments sont formalisés dans des projets communaux et intercommunaux, ci-annexés ;

Considérant que la ville a déposé des demandes de subventions auprès des services de la Préfecture, notamment pour un co-financement de son ingénierie en charge du suivi de la Politique de la ville ;

Après en avoir délibéré ;

### **À l'unanimité,**

Article 1 : Prend acte du contrat de ville cadre « Engagements quartiers 2030 », ci-annexé (partie 1 du contrat de ville).

Article 2 : Approuve le projet communal et intercommunal 2024-2030, ci-annexé (partie 2 du contrat de ville).

Article 3 : Approuve la convention de subvention de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), ci-annexée.

Article 4 : Autorise le Maire à signer le contrat de ville cadre « Engagements quartiers 2030 », ainsi que ses compléments, et tous les documents afférents : programmations annuelles, conventions, et tout autre document nécessaire à la bonne mise en œuvre des dispositions prévues au contrat de ville cadre « Engagements quartiers 2030 » et à ses compléments.

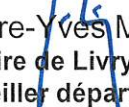
Annexes :

Annexe 1 : Contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » et son annexe communale et intercommunale

Annexe 2 : Convention de subvention au titre de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication : 01/07/2024**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
SAINT-DENIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Contrat de ville

« Engagements Quartiers 2030 »

## Ville de Livry-Gargan

### 2024-2030

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>PARTIE 1</b> .....	4
<b>PRESENTATION DU TERRITOIRE</b> .....	5
<b>CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE</b> .....	10
<b>GOVERNANCE</b> .....	11
<b>ACTION DE L'ÉTAT : LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN</b> .....	12
<b>ORIENTATIONS TERRITORIALES</b> .....	19
1. Des quartiers intégrés, confortables et paisibles.....	19
2. Des citoyens confiants, autonomes et émancipés.....	21
<b>PARTIE 2</b> .....	27
<b>PRESENTATION DU QUARTIER COMMUNAL EGLISE – NORDLING</b> .....	29
1. Situation du quartier Église – Nordling.....	29
2. Équipements et services.....	29
<b>DECLINAISON LOCALE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN</b> .....	30
1. Poursuivre la rénovation des logements .....	30
2. Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement.....	31
3. Assurer la tranquillité résidentielle et publique.....	32
4. Ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes .....	33
5. Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale.....	35
6. Garantir un accès réel à la santé et aux droits .....	36
7. Développer l'accès au sport et à la culture.....	37
8. Prévenir, repérer et accompagner les femmes et les enfants victimes de violences .....	37
<b>PRESENTATION DU QUARTIER INTERCOMMUNAL CHANZY-BRIAND</b> .....	40
1. Situation du quartier de Chanzy – Briand.....	40
2. Équipements et services.....	41
<b>DECLINAISON LOCALE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES SUR LIVRY-GARGAN ET LES PAVILLONS-SOUS-BOIS</b> .....	42
1. Poursuivre la rénovation des logements .....	42
2. Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement.....	43
3. Assurer la tranquillité résidentielle et publique.....	44

**4. Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale.....46**  
**ANNEXES..... 48**

## PREAMBULE

La politique de la ville vise à réduire l'écart de pauvreté entre les quartiers en politique de la ville et le reste du territoire et à améliorer le quotidien des habitants, en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les collectivités, les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, citoyens) et les entreprises.

Le contrat de ville est partagé entre ces partenaires afin de construire collectivement des solutions et des projets, au bénéfice des quartiers les plus en difficulté.

Il définit pour six ans (2024-2030) les orientations territoriales, les priorités d'intervention et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions. À leurs côtés, les citoyens et associations engagés dans la vie des quartiers, contribuent à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

Le contrat de ville 2024-2030 est resserré autour d'enjeux prioritaires, déclinés en actions sur les dix-sept quartiers du territoire. Il est le fruit d'une concertation qui a débuté au printemps 2022 et s'est appuyée sur l'expérience des précédents contrats de ville.

Le nouveau contrat de ville territorial est désormais unique et commun. Il est pensé dans la continuité des contrats précédents, afin de conserver en son cœur l'impératif de proximité avec les réalités des quartiers. Grand Paris Grand Est constitue un espace d'échange et de partage des bonnes pratiques, en dialogue permanent avec les dix communes et leurs écosystèmes de partenaires, sur le terrain. Il joue un rôle d'ensembliser des actions menées en réponse aux problématiques locales.

Il est construit en deux parties :

- Le contrat de ville cadre : il contient les éléments liés à la gouvernance et à la présentation des deux orientations territoriales et des huit enjeux ;
- Le projet communal : il précise les spécificités locales, par la déclinaison des orientations territoriales en enjeux et actions locales. Il est structuré selon la forme suivante : présentation des quartiers, présentation du projet et de l'organisation communale, déclinaison des enjeux territoriaux en enjeux locaux, modalités de concertation des habitants pendant la durée du contrat de ville.

Les actions envisagées ne sont pas limitatives, et demeurent adaptables annuellement en fonction des besoins identifiés. Elles ciblent les dispositifs et partenaires signataires nécessaires à leur mise en œuvre.

# Partie 1

## Contrat de ville cadre

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024



## PRESENTATION DU TERRITOIRE

### 1. Grand Paris Grand Est, un territoire du Grand Paris en transition

Grand Paris Grand Est a été créé en 2016. Il est l'un des onze territoires de la Métropole du Grand Paris et regroupe quatorze communes, au sein du département de la Seine-Saint-Denis : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours et Villemomble. Sur une superficie de 72 km<sup>2</sup>, ce territoire compte 409 808 habitants (INSEE 2023), pour une densité de 5 692 habitants/km<sup>2</sup> (inférieure à la densité départementale de 7 009 habitants/km<sup>2</sup>).

Il se situe dans un environnement dense mais bénéficiant d'une qualité de vie liée à ses nombreux espaces naturels et son important tissu pavillonnaire. Néanmoins, il pâtit de difficultés liées à un maillage en transports en commun non-achevé et à un tissu économique limité (moins de 30 000 entreprises soit 0,5 emploi par actif résident contre 1,1% dans la Métropole).

Ces atouts et faiblesses sont pris en compte au quotidien et façonnent la mise en œuvre des compétences de l'établissement public territorial à savoir :

- L'aménagement
- L'habitat et renouvellement urbain
- La mobilité
- La gestion et la prévention des déchets
- La gestion de l'eau et de l'assainissement
- Le développement économique
- La cohésion sociale et la politique de la ville
- Le rayonnement culturel

#### Caractéristiques urbaines

Grand Paris Grand Est dispose de six espaces naturels à haute valeur écologique. Il est traversé par la Marne au Sud et le canal de l'Ourcq à l'extrémité Nord-Ouest. La rareté de son foncier et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sont néanmoins des enjeux fondamentaux. Par ailleurs, la Marne qui est un patrimoine naturel précieux, et un atout indéniable dans la résilience face au changement climatique, subit encore des pollutions auxquelles il convient de mettre fin.

L'habitat est composé d'environ 170 000 logements, dont près de 40 000 sociaux et occupe 75% des surfaces bâties. Les maisons individuelles représentent 34% des logements (Atelier parisien d'urbanisme, 2023), ce qui fait de Grand Paris Grand Est l'un des territoires les plus pavillonnaires de la Métropole (12% de logements individuels). Cependant, près de 56% des logements ont été construits avant 1974. Ainsi, le secteur résidentiel est le plus énergivore et le plus émetteur de gaz à effet de serre (45% des émissions du territoire). Beaucoup de ces logements anciens sont occupés par des ménages fragiles, dont les ressources ne leur permettent pas de financer des travaux de rénovation. De surcroît, 3% des logements privés sont très dégradés, qu'ils soient individuels ou collectifs, et près de 15% sont dans un état passable à mauvais et nécessitent potentiellement une rénovation lourde.

Enfin, malgré une connexion au réseau ferré via les lignes A et E du RER, la voiture demeure un mode important utilisé dans 43% des déplacements quotidiens (Atelier parisien d'urbanisme, 2023). En attendant la finalisation des chantiers ferroviaires en cours, à l'horizon 2030 (Grand Paris Express, prolongement de la ligne 11), le trafic routier génère toujours près de 450 000 déplacements pendulaires par jour, dont 250 000 en véhicule individuel. Il constitue le principal poste d'émissions de polluants atmosphériques et la deuxième source d'émissions

de gaz à effet de serre après le secteur résidentiel. Certaines gares sont mal desservies et ne facilitent pas toujours une bonne mobilité entre les communes du territoire. Le territoire est également peu dynamique en matière de mobilités actives, en raison d'un réseau cyclable insuffisant et discontinu.

### **Caractéristiques économiques et sociales**

Le territoire compte plus de 170 000 actifs occupés pour seulement 100 000 emplois disponibles. 78% des emplois relèvent de la sphère présentielle et 22% de la sphère productive. Le territoire est en effet quasiment dépourvu d'industries, mais accueille principalement des petites et moyennes entreprises, notamment dans le secteur tertiaire.

Le Sud se caractérise par une dynamique économique avérée et un niveau d'équipement satisfaisant, alors que le Nord est essentiellement résidentiel avec un faible taux d'emploi et un fort contraste social entre communes pavillonnaires et communes accueillant de grands ensembles.

Concernant les indicateurs de population (INSEE 2015) :

- La population est relativement jeune : 35% de la population a moins de 25 ans (contre 30% en France), et compte 18% de plus de 60 ans (contre 25% en France) ;
- Les cadres et les professions intermédiaires représentent 54% des actifs occupés (contre 44% en France, 60% dans la Métropole et 40% en Seine-Saint-Denis), et les ouvriers et employés 41% (contre 48% en France, 35% dans la Métropole et 54% en Seine-Saint-Denis) ;
- Enfin, le taux de pauvreté s'élève à 20% (contre 15% en France, 18% dans la Métropole et 29% en Seine-Saint-Denis).

Grand Paris Grand Est est ainsi un territoire qui s'inscrit dans une dynamique spécifique au département de la Seine-Saint-Denis au sein de la Métropole, même s'il s'en distingue, avec des indicateurs plus proches des moyennes nationales.

### **Projet politique du territoire**

Le territoire est particulièrement sensible à deux enjeux : d'une part la préservation de la nature et la transition écologique et énergétique, d'autre part, la préservation du tissu pavillonnaire et du cadre de vie. Le projet se traduit en plusieurs axes d'intervention, qui ont été amorcés depuis 2020.

- **En matière de transition écologique et énergétique**

✓ Le Plan Marne propre en 2021 : il a déjà permis de mettre en conformité 500 branchements et 7,4 kilomètres de réseaux.

✓ Le Plan climat air énergie territorial en 2022 : il a permis d'établir une feuille de route pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;

✓ Le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés en 2023 : il fixe l'objectif d'une réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés par habitant à l'horizon 2030 (soit une diminution de la production de 70 kilos par habitant en dix ans).

✓ Le Plan local d'urbanisme intercommunal en 2023 : il fixe une trajectoire ambitieuse vers une zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

En complément de ces plans, plusieurs programmes sont à l'œuvre afin d'intervenir en matière d'habitat, de cadre de vie et de transports :

✓ Des programmes de renouvellement urbain, principalement dans les quartiers en politique de la ville (Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemomble) ;

✓ Des actions de soutien aux copropriétés fragiles, notamment dans les quartiers en politique de la ville : programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés (Livry-Gargan), opération programmée d'amélioration de l'habitat (Noisy-le-Grand), dispositifs dans le cadre de l'opération de requalification des copropriétés dégradées, d'intérêt national (ORCOD-IN), à Clichy-sous-Bois, études pré-opérationnelles (Gagny). Un premier Forum de l'habitat a enfin été organisé en 2023, en lien avec le programme Rénovons collectif, pour informer et sensibiliser les propriétaires et copropriétaires sur la rénovation énergétique. Une deuxième édition est prévue dès 2024, avec des conférences et un salon pour mettre en relation les ménages avec les acteurs de la rénovation ;

✓ La création d'un comité vélo territorial : il permet de fédérer les initiatives et projets cyclables sur le territoire, en s'appuyant sur le projet de réseau régional RER-V ;

- **En matière de préservation du pavillonnaire et du cadre de vie**

Deux actions sont menées afin de préserver le cadre de vie :

✓ Le programme de rénovation énergétique du pavillonnaire : un parcours de rénovation énergétique performante qui permet aux propriétaires, notamment modestes, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Grand Paris Grand Est les met en relation avec des artisans locaux certifiés, et les institutions financeuses des travaux ; le parcours de rénovation permet ainsi d'accompagner les ménages, en amont des travaux jusqu'à la fin des travaux, y compris dans les nouveaux usages (un référent unique accompagne les ménages dans toutes les étapes techniques, financières et administratives des travaux) ;

✓ La mobilisation du plan local d'urbanisme intercommunal : l'identification d'un socle écologique commun, la préservation des cœurs d'îlots, la végétalisation des espaces publics, l'élaboration de règles de performances énergétiques et environnementales applicables au bâti.

- **En matière de développement culturel**

Le territoire accueille l'implantation des Ateliers Médicis, établissement public culturel de dimension nationale et internationale. Pionniers et innovants à la fois laboratoire et centre de ressources, les Ateliers Médicis ont trois missions principales :

✓ Les résidences d'artistes, en particulier dans les territoires considérés comme périphériques, qu'ils soient urbains ou ruraux ;

✓ La diversification des trajectoires et des expressions artistiques et la professionnalisation des artistes issus des périphéries ;

✓ L'expérimentation de liens renouvelés entre pratiques amateurs et professionnelles, éducation populaire et création artistique, ancrage local et rayonnement international.

Le premier lieu est ouvert depuis 2018, le bâtiment définitif sera mis en service au printemps 2026.

Grand Paris Grand Est a également établi un partenariat avec la Philharmonie de Paris depuis 2019 relatif à la mise en œuvre du projet DEMOS, dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale. Ce dernier permet aux enfants des quartiers en politique de la ville d'accéder à la pratique d'un instrument, en formation d'orchestre. Le souhait du territoire est de poursuivre, et si possible, de développer ce partenariat.

## 2. La géographie prioritaire de Grand Paris Grand Est

La nouvelle géographie prioritaire présente une importante évolution depuis 2015 :

- 7 communes en 2015, 10 en 2024 ;
- 11 quartiers en 2015, 17 en 2024 ;
- Près de 70 000 habitants en 2015, 90 000 habitants en 2024.

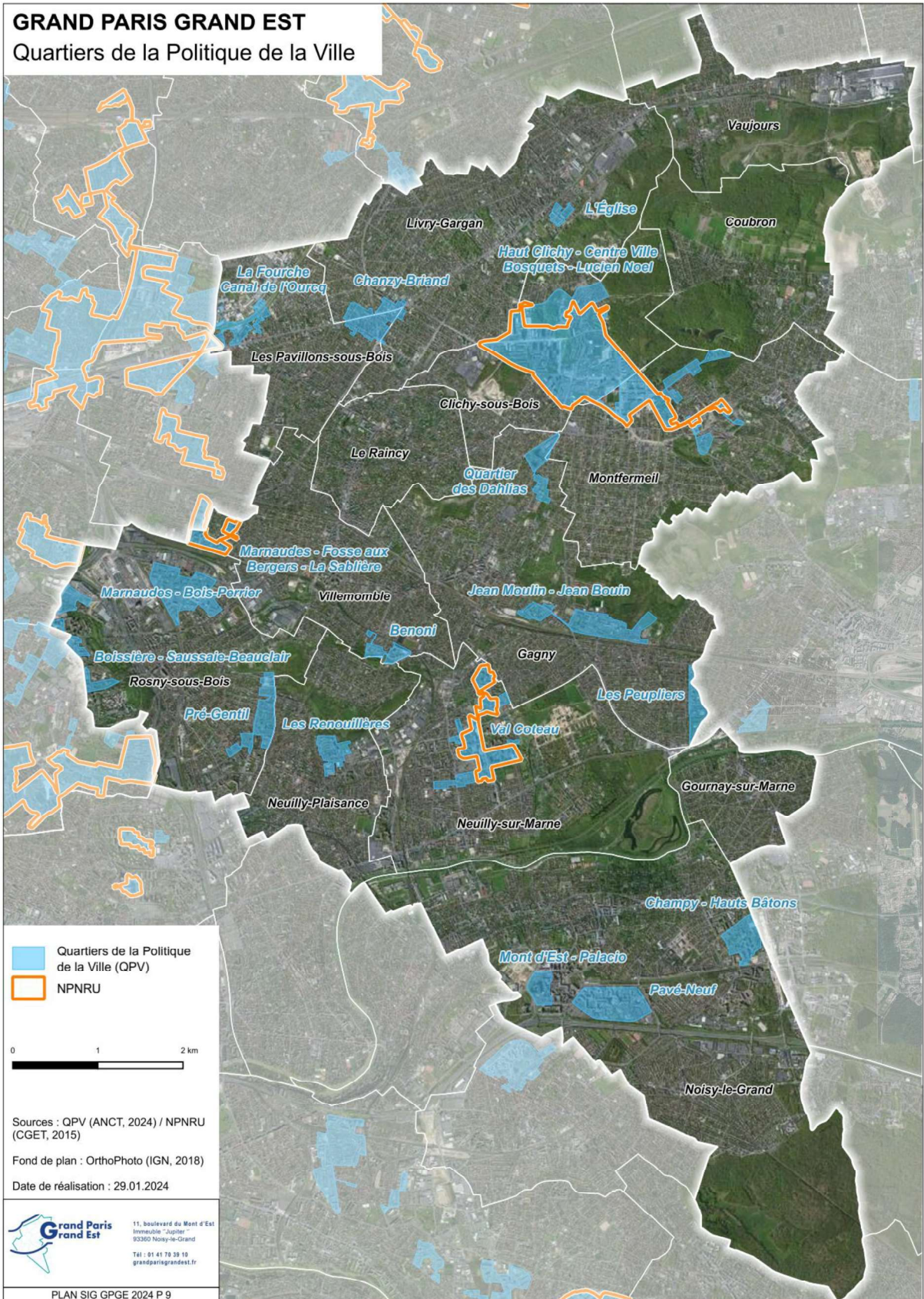
Cette première estimation de population a été réalisée sur la base des données carroyées de l'INSEE de 2017. Elle intègre tant les nouveaux quartiers que les extensions des anciens quartiers maintenus. Ce chiffre restera à affiner, une fois que les données INSEE plus récentes seront connues.

Compte tenu de l'évolution importante des périmètres de la géographie prioritaire, la présentation du diagnostic sociodémographique territorial sera insérée dans les avenants communaux qui comprendront également des données à l'échelle de chacun des quartiers.

Les noms et localisations des quartiers figurent dans le tableau ci-dessous.

Code	Nom du quartier	Communes concernées
QN09303M	Haut Clichy – Centre-Ville – Bosquets – Lucien Noël	Clichy-sous-Bois, Montfermeil
QN09357M	Jean Moulin – Jean Bouin	Gagny
QN09358I	Les Peupliers	Gagny
QN09374N	Quartier des Dahlias	Gagny
QN09371N	La Fourche – Canal de l'Ourcq	Pavillons-sous-Bois
QN09372N	Chanzy – Briand	Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan
QN09369N	L'Église	Livry-Gargan
QN09370N	Les Renouillères	Neuilly-Plaisance
QN09359M	Val Coteau	Neuilly-sur-Marne
QN09360I	Mont d'Est – Palacio	Noisy-le-Grand
QN09361I	Pavé neuf	Noisy-le-Grand
QN09362I	Champy – Hauts bâtons	Noisy-le-Grand
QN09317M	Boissière – Saussaie – Beauclair	Rosny-sous-Bois
QN09363I	Pré Gentil	Rosny-sous-Bois
QN09364M	Marnaudes – Bois Perrier	Rosny-sous-Bois
QN09375N	Benoni	Villemomble
QN09313I	Marnaudes – Fosse aux bergers – La Sablière	Villemomble

(En vert : extensions ; en orange : créations).



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

## CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Trois ateliers ont été organisés à l'automne 2023 avec les citoyens, le tissu associatif et les bailleurs sociaux.

**Retour de la concertation** : la connaissance des valeurs de la République et des institutions demeure une préoccupation collective. Les citoyens ne se sentent pas écoutés lorsqu'ils participent à des instances de pilotage : « beaucoup de personnes sont tellement déçues, démoralisées avec tout ce qui se passe, qu'elles se disent à quoi ça sert de venir à une réunion. » Le statut bénévole des citoyens n'y est pas reconnu, et ils ne sont pas suffisamment armés pour comprendre l'ensemble des enjeux. Ils souhaitent que la confiance soit restaurée, en donnant à voir du concret lorsqu'ils font des propositions. Ils demandent également qu'un langage clair et sans acronymes soit privilégié dans les instances auxquelles ils participent, et de « mettre en place des outils de pédagogie pour que nous, les citoyens, on puisse comprendre ce qui se passe et ce sur quoi on agit. » Tous les espaces possibles de débat et de dialogue doivent être renforcés, notamment entre jeunes et adultes. Trois actions sont proposées pour développer l'engagement citoyen : la création de fonds de participation des habitants et de budgets participatifs, le développement d'actions de formation à la prise de parole en public, et l'expérimentation de systèmes de cogestion dans des structures sportives ou culturelles.

Les dispositifs de participation citoyenne existant dans les dix communes sont très variés :

- Sept conseils citoyens, dont quatre actifs ;
- Six dispositifs de conseils de quartiers ;
- Quatre Fonds de participation des habitants (FPH) et quatre budgets participatifs ;
- Des centres sociaux – agréés par la Caisse d'allocations familiales ou non – dans neuf communes sur dix ;
- Des dispositifs complémentaires dans huit communes (conseils des enfants, des jeunes, des seniors et commissions accessibilité).

Cette géométrie variable, ainsi que le caractère particulièrement local de ces dispositifs, conduit à intégrer l'organisation de la concertation citoyenne à venir dans les avenants communaux afin de prendre en compte les spécificités de chaque quartier.

**La participation citoyenne au contrat de ville pourra prendre des formes diverses :**

- Maintien des conseils citoyens ;
- Création d'autres espaces de participation ;
- Participation des habitants aux instances de gouvernance.

## GOVERNANCE

L'apparition en 2016 de Grand Paris Grand Est comme nouveau pilote de la politique de la ville, a constitué un bouleversement des gouvernances et des pratiques. Le transfert de la compétence à l'échelon intercommunal a conduit à une transformation progressive des instances, mais aussi de l'ingénierie dédiée au suivi de la politique publique.

La nouvelle contractualisation constitue l'aboutissement de ce processus.

L'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 rappelle le principe de gouvernance fixé par la loi du 21 février 2014 : Grand Paris Grand Est, l'État et l'ensemble des signataires, pilotent le contrat de ville, en association étroite avec les communes. Ils exercent les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires, et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les autres dispositifs concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en politique de la ville. En qualité de représentant de l'État, la signature du préfet de département assure l'engagement des services déconcentrés et opérateurs de l'État (unités départementales de l'agence régionale de santé, de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi du travail et solidarités ; direction des services départementaux de l'éducation nationale). Les signataires s'engagent à faire l'état des lieux, pour chaque quartier, des dispositifs de droit commun qui sont en place.

Le pilotage du nouveau contrat de ville est assuré au travers d'instances politiques dont la préparation et le secrétariat sont assurés par les services des communes (services de développement local) et de Grand Paris Grand Est (services d'ingénierie et de coordination). En outre, ce dernier met également en œuvre des actions ou soutien des projets, au titre de ses compétences propres, en particulier en lien avec le développement économique ou l'habitat.

Organisées à l'automne, les différentes instances de gouvernance permettent de dresser le compte-rendu annuel des actions menées, et de fixer le cap pour l'année suivante.

- **Les comités de pilotage communaux** : présidés par les Maires, en présence de l'État et de Grand Paris Grand Est ainsi que des représentants locaux des signataires, ils permettent de garantir la prise en compte des spécificités locales, d'assurer l'articulation entre les niveaux opérationnel et stratégique, et de préparer le comité de pilotage territorial. Ils se réunissent à minima une fois par an et autant que de besoin ;
- **Le comité de pilotage territorial** : coprésidé par le Président ou le Vice-président de Grand Paris Grand Est et l'État, il réunit les Maires et les représentants départementaux des signataires. Il permet de dresser un bilan territorial des actions, et d'ajuster les priorités de l'année à venir, à partir du recollement des diagnostics locaux. Il se réunit à minima une fois par an et autant que de besoin ;
- **La conférence territoriale et l'inter-bailleurs** : sous l'égide du Président ou du Vice-président et de l'État, elles permettent d'informer les citoyens, les associations et les bailleurs sociaux des décisions prises en comité de pilotage. Elles marquent également le lancement de l'appel à projet des enveloppes-cibles ainsi que des programmations de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). L'instance inter-bailleurs sera notamment le lieu de suivi de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ces deux instances se réunissent à minima une fois par an et autant que de besoin.

Cette gouvernance articulée avec les rythmes budgétaires de chaque signataire garantit la bonne mobilisation de l'ensemble des moyens, et assure la transparence dans leur utilisation. L'élargissement conséquent de la géographie prioritaire dans le territoire de Grand Paris Grand Est, avec l'entrée de trois nouvelles communes, nécessite l'inscription d'un temps de bilan intermédiaire, à mi-parcours. Le comité de pilotage de l'automne 2026 permettra si besoin de réviser les orientations, les priorités et les engagements des signataires.

## ACTION DE L'ÉTAT : LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Les dispositifs présentés ci-après relèvent des politiques de droit commun de l'État. Leur déclinaison s'inscrit dans le cadre des spécificités locales du territoire de Grand Paris Grand Est.

### 1. Les politiques de rénovation urbaine

**Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**, engagé en 2014, concerne 34 projets en Seine-Saint-Denis.

Le renouvellement urbain a vocation à modifier les quartiers en profondeur en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le désenclavement des quartiers, en contribuant à la transition écologique des quartiers et à l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les projets, portés par les établissements publics territoriaux, ont été examinés par le comité d'engagement de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

La contractualisation de ces projets se fait à deux niveaux :

- Au niveau de chaque territoire, par une « convention territoriale » portant sur les volets transversaux à l'ensemble des projets (ingénierie, reconstitution de l'offre de logements démolis, insertion sociale dans les chantiers, etc.) ;
- Au niveau de chaque projet, par une convention « quartier » décrivant les actions prévues et les modalités de financement, notamment les concours financiers de l'ANRU (en subvention ou en prêt).

L'enjeu majeur pour les années à venir est la **mise en œuvre opérationnelle des projets**, avec les points d'attention particuliers suivants :

- L'engagement des opérations et notamment leur engagement financier ;
- L'identification des opérations de reconstitution de l'offre démolie, et leur engagement financier et opérationnel ;
- Le relogement des ménages ;
- La tenue d'instances régulières à l'échelle des EPT et des quartiers pour s'assurer du respect des délais et identifier les difficultés éventuelles de compatibilité avec le calendrier NPNRU.

Grand Paris Grand Est est **concerné par 3 projets de renouvellement urbain**, à Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemomble (ce dernier étant partagé avec le territoire d'Est Ensemble).

### 2. Les politiques relatives à l'amélioration de l'habitat privé

Les interventions de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) concernent d'une part des dossiers en « diffus », à l'initiative des propriétaires concernés, d'autre part des « opérations programmées ». Celles-ci, contractualisées pour une durée donnée, portent sur un périmètre géographique défini, et intègrent un dispositif d'animation pour accompagner les propriétaires et les copropriétés afin d'aboutir à la réalisation des travaux.

En 2024, sur le territoire de Grand Paris Grand Est, les dispositifs suivants sont en cours :

- À Clichy-sous-Bois, dans le cadre de l'opération de redressement des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) du Bas-Clichy, 5 copropriétés font l'objet chacune d'un plan de sauvegarde ; une copropriété est couverte par un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) :

Recusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024



- À Noisy-le-Grand, les copropriétés d'Abraxas font l'objet d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat « copropriété dégradée » (OPAH-CD) ;
- À Livry-Gargan, un POPAC « centre-ville » porte sur 5 copropriétés.

### 3. Les politiques d'éducation et de jeunesse

#### 3.1. Les programmes et dispositifs d'égalité des chances

- **Les stages de réussite scolaire**

Le dispositif vise à renforcer ou entretenir les connaissances et les compétences travaillées au sein de la classe, dans un objectif de solide maîtrise des savoirs fondamentaux et dans le cadre d'un petit groupe d'élèves. Les stages sont organisés sur une partie des congés scolaires et sont ouverts aux élèves à partir du CP et jusqu'à la fin du collège.

Dans les écoles et établissements de Grand Paris Grand Est, 250 stages ont été organisés au total en 2023, ce qui représente 1 668 élèves bénéficiaires.

- **L'opération École ouverte – Vacances apprenantes**

Le dispositif permet d'accueillir dans les écoles et les établissements des élèves du CP à la terminale, durant une partie des vacances scolaires et sur des journées entières, afin d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des actions de soutien scolaire et des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Dans les écoles et établissements de Grand Paris Grand Est, 173 écoliers, 900 collégiens et 146 lycéens ont été bénéficiaires en 2023. Des écoles ou établissements ont été ouverts dans 7 des 14 collectivités locales : Clichy-sous-Bois, Coubron, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble.

Ainsi durant l'été 2023, les collégiens de Louise Michel, à Clichy-sous-Bois, ont découvert le patrimoine culturel de Paris et plusieurs sites médiévaux en Île-de-France.

- **Les petits déjeuners**

Dans le cadre de la lutte contre la grande pauvreté, le dispositif « petits déjeuners » permet de répondre aux besoins nutritionnels de l'élève, la prise du petit déjeuner favorisant la concentration et le bien-être des élèves, facteurs de réussite scolaire. Financé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le dispositif peut concerner les écoles des réseaux d'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville ; le projet fait l'objet d'un partenariat entre l'Éducation nationale, la commune et les familles.

Dans les écoles de Grand Paris Grand Est, 13 278 petits déjeuners ont été distribués en 2023, au bénéfice de 2 741 élèves. Depuis 2019, 11 946 élèves ont bénéficié de ces distributions.

Dans deux écoles de Clichy-sous-Bois, en 2023, la distribution de petits déjeuners a par exemple fait l'objet d'un projet global en faveur de la santé, en lien avec la mise en activité physique des élèves. Au terme du projet, chacun des élèves a reçu un livret conçu par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les équipes pédagogiques, et édité par la commune.

- **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)**

Conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, l'opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Il s'agit de permettre l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et celle du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

12 ateliers OEPRE sont ouverts en janvier 2024 sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

- **L'accueil des moins de trois ans**

Première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité, la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce est donc développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, en particulier en réseau éducation prioritaire (REP) et dans les quartiers en politique de la ville. L'accueil pour les moins de trois ans nécessite un projet particulier et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local (commune et acteurs publics de la petite enfance).

10 dispositifs d'accueil des moins de trois ans sont ouverts sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

- **Le programme d'éducation prioritaire**

La politique d'éducation prioritaire vise à favoriser le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée. Cette politique se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur. Les réseaux éducation prioritaire plus (REP+) concernent les quartiers connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire, tandis que les réseaux éducation prioritaire (REP) correspondent à des secteurs plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales significatives. En REP+, les enseignants bénéficient de formation et de temps de travail collectif sur une partie du temps scolaire, correspondant par exemple à 9 journées dans les écoles.

7 réseaux d'éducation prioritaire sont labellisés sur le territoire de Grand Paris Grand Est, dont 3 en REP+. 46 écoles, dont 23 en REP+, y sont implantées. 17 personnels de l'Éducation nationale (coordonnateurs et remplaçants pour la formation REP+) exercent dans le périmètre de Grand Paris Grand Est.

- **Les dédoublements en grande section, CP et CE1**

Le dédoublement des classes est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de « 100 % de réussite ». Cette mesure se traduit par des effectifs réduits à 12 élèves par classe et par un accompagnement personnalisé des élèves. Le dédoublement est accompagné par les équipes de circonscription de premier degré et des formations spécifiques sont proposées aux enseignants.

249 classes sont dédoublées à la rentrée 2023 dans les écoles en éducation prioritaire de Grand Paris Grand Est, dont 84 grandes sections dédoublées et 165 en CP et CE1.

- **Devoirs faits**

Depuis l'automne 2017, le dispositif « Devoirs faits » permet aux élèves volontaires de bénéficier d'un temps pour réaliser leurs devoirs et d'une aide, notamment méthodologique, pour les mener à bien. À compter de la rentrée 2023, « Devoirs faits » est rendu obligatoire pour tous les élèves de sixième, avec pour objectifs de faciliter leur entrée au collège, de mieux les accompagner et de faire en sorte qu'ils développent l'autonomie nécessaire dans leur travail personnel pour réussir au collège. Le volume horaire peut varier en fonction de leurs besoins.

Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, 8 707 collégiens en bénéficient en 2023-2024.

### **3.2. Les programmes et dispositifs partenariaux ou interministériels**

- **Les Cités éducatives**

Les Cités éducatives consistent en une alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, collectivités, associations,

habitants. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette démarche s'appuie sur l'élaboration de stratégies territoriales ambitieuses et partagées.

Une Cité éducative est labellisée à Clichy-sous-Bois. Dans cette Cité éducative, qui concerne toute la ville, les fournitures scolaires sont offertes à la rentrée à chaque élève du CP au CM2, et un ordinateur est mis à la disposition des élèves de CM1, pour 3 années.

- **Les Cordées de la réussite**

Elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances, en luttant contre l'autocensure et en suscitant l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles mobilisent l'ensemble des acteurs, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, académies et de multiples partenaires (ministères, associations, entreprises...).

Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, 9 collèges et 9 lycées sont « encordés ». 36 cordées existent sur le territoire et 22 établissements d'enseignement supérieur sont « tête de cordée ».

Au lycée Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois, une cordée a été développée avec l'école normale supérieure de Paris Saclay. Elle s'intitule « Talents ». L'objectif est de permettre à des lycéens de milieux populaires de préparer leur entrée dans le supérieur grâce à un accompagnement et un tutorat, dispensés par des normaliens.

Il s'agit de les amener à se projeter dans l'enseignement supérieur, de contrer leur autocensure, de les stimuler vers des formations plus longues et/ou plus sélectives, et de les aider à choisir une orientation plus juste (pour éviter les réorientations).

Le programme se construit sur deux années et un Campus, pour permettre aux lycéens d'acquérir une méthode de travail réfléchi, les outils de construction d'un raisonnement efficace ainsi que l'élaboration d'un premier réseau.

Plusieurs parcours pédagogiques pluridisciplinaires sont proposés afin que les lycéens accèdent à une méthodologie rigoureuse en élargissant leur culture générale dans les domaines des sciences, des sciences humaines ou des arts.

- **Les programmes de réussite éducative (PRE)**

Le Programme de réussite éducative (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de réussite éducative, toujours sur la base de l'adhésion des familles. Le PRE s'appuie sur le droit commun existant et nécessite un travail en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, etc.

### **3.3. Les dispositifs d'engagement (Service civique)**

L'objectif de l'engagement de Service civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience d'engagement. 32 structures (associatives ou municipales) bénéficient d'un agrément de Service civique sur le territoire de Grand Paris Grand Est leur permettant de recruter et d'accompagner des volontaires. Parmi ces structures, les communes engagées sur le dispositif sont les suivantes : Rosny-Sous-Bois, Livry-Gargan, Gagny, Neuilly-Plaisance, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne.

### 3.4. Le soutien à la continuité éducative

- **Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)**

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il ouvre également des droits à des financements de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) notamment dans le cadre du « Plan Mercredi ». Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, toutes les communes ont signé un PEDT, à l'exception de Neuilly-sur-Marne, Montfermeil et Le Raincy.

- **Le dispositif « Colo Apprenante »**

Les « Colos apprenantes » s'inscrivent dans l'opération « Vacances apprenantes », qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État qui garantit des bons niveaux de qualité de l'offre éducative et des conditions de sécurité assurées par un encadrement qualifié et expérimenté. Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, 26 séjours ont fait l'objet de subventions dans le cadre du dispositif. Ils ont été organisés par les communes de Neuilly-Plaisance, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, ainsi que l'association EG LOISIRS, implantée à Gagny.

- **L'appel à projets continuité éducative**

Dans le cadre de la continuité éducative et du lien entre le scolaire et le périscolaire, un appel à projet a été initié afin de permettre de mettre en œuvre des actions qualitatives notamment autour des langues sur le dispositif « Accueil Langues ». Dans ce cadre, la commune de Noisy-le-Grand a bénéficié d'une subvention.

### 3.5. Le soutien aux associations de jeunesse

L'appel à projets « actions locales jeunesse / document stratégique régional » (AJ-DSR, BOP 163) permet de financer prioritairement les associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) selon les axes de continuité éducative, d'engagement, de valeurs de la République et de Jeux olympiques et paralympiques de 2024, tout en accompagnant la vitalité des associations agréées.

10 associations du territoire de Grand Paris Grand Est ont ainsi bénéficié de subventions.

## 4. Les politiques d'emploi

L'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) porte de nombreuses actions qui bénéficient aux habitants des quartiers en politique de la ville.

### 4.1. Des dispositifs d'insertion professionnelle et de solidarité

L'objectif de plein emploi fixé par le gouvernement peut s'appuyer sur la mobilisation de plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle à destination de l'ensemble des personnes éloignées de l'emploi, ou confrontées à des freins spécifiques, avec une attention toute particulière des services de l'État en charge du pilotage de ces dispositifs pour s'assurer que les habitants des quartiers en politique de la ville en bénéficient en priorité.

Ces actions d'insertion professionnelle sont renforcées pour certaines personnes grâce au financement de structures de l'insertion par l'activité économique. Ces structures permettent la réinsertion par l'embauche d'un salarié en insertion sur un contrat de 4 à 24 mois et un accompagnement socio-professionnel. En Seine-Saint-Denis, 49 % des 5 873 salariés en insertion en 2023 sont des habitants des quartiers en politique de la ville (29% au niveau régional) et l'objectif dans les prochaines années sera de renforcer encore cette proportion.

Concernant l'insertion des jeunes, l'État, via le pilotage de la DRIEETS, soutient massivement le réseau des missions locales du département. Ces structures mettent en place le dispositif du contrat d'engagement jeune (CEJ) qui permet un accompagnement renforcé des jeunes pendant 6 mois avec le versement d'une allocation, en contrepartie d'un investissement hebdomadaire minimal de 15h. L'accompagnement renforcé des missions locales s'adresse ainsi en priorité à un public de jeunes confrontés à des freins à l'emploi. Pour ce dispositif également, une attention particulière est accordée aux les habitants des quartiers en politique de la ville, qui représentent 51% des jeunes reçus au sein des missions locales (28% au niveau régional et 19% au niveau national), avec l'ambition affichée d'accroître encore cette proportion. Dans la même optique de contribuer plus spécifiquement à l'insertion professionnelle des jeunes, l'État continuera également de financer, à travers différents appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt, des référents chargés de conduire des actions « d'aller vers » en direction de jeunes « NEET » (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) afin de les ramener vers les acteurs de l'insertion professionnelle dans le cadre du plan régional d'insertion de la jeunesse (PRIJ).

L'État a par ailleurs prévu de maintenir divers dispositifs bénéficiant à l'ensemble de la population, comme les aides à l'apprentissage qui ont permis un fort développement de l'alternance pour les jeunes de Seine-Saint-Denis (augmentation de 13% des apprentis entre 2021 et 2023 pour s'établir à 18 000 jeunes accueillis en Seine-Saint-Denis) ou spécifiquement dédiés aux habitants des quartiers en politique de la ville, à l'instar des emplois francs qui octroient une aide financière aux employeurs recrutant un habitant domicilié en géographie prioritaire. L'ambition est que la forte mobilisation de ce dispositif en Seine-Saint-Denis (1 643 habitants de Seine-Saint-Denis ayant bénéficié de ce dispositif en 2023, correspondant à 35 % des demandes acceptées en Ile-de-France) se poursuive dans les prochaines années.

Dans le cadre de la renationalisation du revenu de solidarité active (RSA), les actions d'insertion portées par le conseil départemental sont également accompagnées par les services de l'État. Un accord a ainsi été signé en septembre 2021 pour la reprise de la gestion financière du RSA, en contrepartie d'un engagement du département à intensifier son accompagnement vers l'insertion professionnelle à l'attention de ces publics. La création des agences locales d'insertion (ALI) sur l'ensemble du territoire en traduit l'attention portée aux plus vulnérables. L'ensemble des agences a été créé début 2024 et le département a bien atteint ses objectifs de doublement des crédits d'insertion. L'objectif général est que l'amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui en découlera, profite également aux habitants des quartiers en politique de la ville du département.

L'État continuera par ailleurs de financer les cinq Cités de l'emploi du département, ce dispositif spécifique étant mis en place pour renforcer l'articulation et la coopération entre les acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle et les partenaires mobilisés plus directement dans la politique de la ville, et ainsi d'augmenter l'accès au droit commun des habitants des quartiers.

#### **4.2. Le contrat local des solidarités**

Dans le cadre de la précédente stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'État s'est mobilisé pour cofinancer avec le conseil départemental des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants de la Seine-Saint-Denis. Afin de poursuivre cette dynamique, l'État signera en 2024 un nouveau contrat avec le département. Cette contractualisation prévoit des actions à l'attention des publics particulièrement vulnérables, autour de thématiques comme la prévention de la reproduction des inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion, l'accès aux droits des plus démunis ou encore l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. La négociation en cours intègre, pour les actions pour lesquelles cette orientation apparaîtra pertinente, la prise en compte des spécificités des territoires, avec l'idée d'une intervention renforcée dans les quartiers en politique de la ville.

### 4.3. La réforme du réseau pour l'emploi

La réforme du réseau pour l'emploi se traduira par la formalisation au sein de la Seine-Saint-Denis d'une feuille de route départementale mobilisant l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi autour d'objectifs opérationnels. Cette feuille de route, qui fera l'objet d'une large concertation s'articulera avec des plans d'actions intégrant les grandes orientations départementales, complétées des priorités définies avec des comités locaux pour l'emploi qui se mettront en place à un niveau infra-départemental, adapté aux besoins des territoires.

Dans le cadre de cette réforme, les publics prioritaires qui figureront dans ces feuilles de route sont les publics les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des difficultés particulières. À ce titre, l'État veillera à ce que toutes les actions partenariales qui se mettront en œuvre ciblent spécifiquement les habitants des quartiers en politique de la ville.

La mise en place de l'opérateur France travail et le renforcement de l'accompagnement dont bénéficieront les demandeurs d'emploi, se traduiront également par une attention toute particulière aux habitants des quartiers de la politique de la ville. Cette réforme devra également se traduire par un renforcement de l'offre de services à destination des entreprises, notamment pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs. Dans la mise en œuvre de ces ambitions, les acteurs du service public de l'emploi rassemblés dans le réseau pour l'emploi veilleront à ce que les entreprises implantées dans les quartiers en politique de la ville bénéficient à plein de cette offre de services renforcée.

## 5. Les politiques de l'alimentation

Les actions financées par l'État en matière d'aide alimentaire visent à apporter un soutien aux populations précaires et en difficulté. Les actions soutenues font l'objet d'une programmation annuelle, et prennent des formes diverses :

- Les actions pour les publics à la rue ou hébergés à l'hôtel, sous forme de colis alimentaires, de repas ou de tickets-services, avec une attention particulière aux produits infantiles ;
- Les cuisines collectives et les tiers-lieux alimentaires pour les ménages hébergés à l'hôtel ;
- Les épiceries sociales et solidaires ;
- Le soutien aux actions de distribution alimentaire (distribution de colis alimentaires, fourniture de repas chauds, épiceries sociales...) vise les grandes associations, mais aussi des petites structures, de façon à mailler et couvrir l'ensemble du territoire et toucher le public le plus large possible. Les actions financées prennent aussi la forme de maraudes alimentaires et food-trucks solidaires pour mieux couvrir les « zones blanches » du territoire, de distribution en accueil de jour ;
- Les actions de lutte contre la précarité alimentaire des étudiants : distribution de colis alimentaires et de kits d'hygiène, actions de sensibilisation (gaspillage alimentaire, éducation à l'alimentation, santé et bien-être) ;
- Des actions de même nature sont mises en place en direction d'autres publics, tels que les femmes enceintes, jeunes mères isolées et personnes âgées isolées ;
- Des actions de coordination des acteurs et de mutualisation des moyens afin de renforcer l'efficacité de l'action collective : création d'une plateforme logistique alimentaire mutualisée visant à collecter et stocker des produits frais de qualité, ainsi que des dons de grandes et moyennes surfaces, et à les livrer aux épiceries solidaires et associations.

L'annuaire « Soliguide » recense 140 dispositifs d'aide alimentaire sur le département.

## ORIENTATIONS TERRITORIALES

Deux orientations territoriales prioritaires ont été définies pour les quartiers en politique de la ville. Elles sont déclinées en enjeux, et seront traduites en priorités locales dans les avenants communaux. Elles constituent ainsi un socle pour un choix de priorités, c'est-à-dire d'actions répondant aux problématiques de terrain propres à chaque quartier.

### 1. Des quartiers intégrés, confortables et paisibles

#### Enjeu 1 : Accompagner l'arrivée des nouvelles lignes de transports en commun

L'enclavement des quartiers en politique de la ville est relatif, et surtout évolutif : tous les quartiers bénéficient ou bénéficieront d'une ligne de transports lourds (train ou bus à haut niveau de service) à l'horizon 2030. L'intégration des quartiers à l'espace métropolitain et francilien ne cessera donc de s'améliorer pendant la durée du contrat de ville.

Le maillage des mobilités jusqu'au cœur des quartiers, et l'ajustement des fréquences aux besoins des habitants, en articulation avec ces projets de transports, constituent les enjeux à cibler plus particulièrement dans le contrat. En complément, s'y ajoute un enjeu d'aménagement, tant en matière de mobilités actives (voiries adaptées à la marche à pied et au vélo, locaux en pied d'immeuble) que d'équipements motorisés (stationnement).

**Retour de la concertation** : les déplacements se sont améliorés, mais ils restent difficiles d'une commune et d'un quartier à l'autre au sein du territoire, et encore plus vers Paris. L'accessibilité aux transports en commun pour les personnes en situation de handicap ou pour les familles reste également difficile. Les tarifs peuvent enfin constituer un frein pour les habitants les plus précaires. Concernant les mobilités actives, le défaut d'aménagements empêche de susciter l'envie de la marche ou du vélo.

- **Priorités** : déploiement du Plan local des mobilités et du Comité vélo territorial, requalification des voiries structurantes, développement des aménagements favorables au vélo et à la marche à pied, mobilisation du Fonds vert.

#### Enjeu 2 : Poursuivre la rénovation des logements

Les quartiers se distinguent par un fort besoin en amélioration de l'habitat. Leur confort, notamment thermique, demeure une priorité. Ainsi, trois quartiers bénéficient de conventions de renouvellement urbain (Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne, Villemomble).

Si le parc d'habitat locatif social est prédominant dans les quartiers, ce constat ne doit pas masquer la présence de copropriétés, de taille très variée, pour certaines fragiles, voire très fragiles, et constituant du logement social de fait. Des dispositifs de prévention ou de redressement des copropriétés dégradées ont été lancés depuis 2022 (Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Livry-Gargan), en complément de ceux déjà menés depuis 2015. Le diagnostic de l'habitat privé réalisé en 2022 a permis d'identifier les copropriétés pour lesquelles de nouveaux dispositifs pourraient être lancés dans les six prochaines années.

Enfin, l'effort des bailleurs sociaux et des copropriétaires pour la rénovation de leurs patrimoines hors renouvellement urbain et dispositifs de redressement, nécessite d'être soutenu.

**Retour de la concertation** : la dégradation de certains logements, voire leur insalubrité, pèse trop lourdement sur le quotidien de certains habitants. Le sujet est jugé urgent. Par ailleurs, la gestion de l'attente et du relogement dans les projets de renouvellement urbain, la gestion du droit au logement opposable, ainsi que la prévention des expulsions locatives, dans un contexte de pénurie de logements, nécessitent un accompagnement individuel renforcé. Les travailleurs sociaux manquent et les démarches sont longues. Par ailleurs, le mélange des populations est insuffisant dans les quartiers et les surfaces habitables sont trop petites. La rénovation doit tenir compte du dérèglement climatique et les institutions doivent aller vers les propriétaires les plus précaires. Enfin, les projets de mémoire dans le cadre des transformations urbaines sont appréciés et nécessaires à un accompagnement plus collectif.

- **Priorités** : poursuite du renouvellement urbain, poursuite du redressement des copropriétés dégradées, accompagnement des copropriétés et des copropriétaires fragiles.

### Enjeu 3 : Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement

Les quartiers bénéficient de la proximité d'un important patrimoine naturel et paysager, à l'exception de ceux situés sur le versant Nord-Ouest du territoire. Un espace vert est accessible pour chacun à moins de deux kilomètres. Des qualités particulières ont également été repérées comme étant à préserver au sein des « zones de grand collectif » du Plan local d'urbanisme intercommunal (Gagny). La Marne constitue enfin un patrimoine naturel, en cours de dépollution. Néanmoins, les habitants des quartiers en politique de la ville connaissent peu ces atouts : ils ne se rendent pas dans ces lieux autant qu'ils le pourraient, et contribuent parfois sans le savoir à leur dégradation.

Le territoire connaît également un développement important de l'innovation en matière de gestion des déchets et de réemploi. Un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés a été adopté en 2023, et une recyclerie a ouvert ses portes à Neuilly-sur-Marne en 2024. Les quartiers bénéficient d'un tissu associatif dynamique et engagé dans la réduction des déchets. Là encore, les habitants peinent à adopter des comportements quotidiens vertueux, en raison de freins individuels (maîtrise de la langue) ou collectifs (défaut d'espaces de collecte adaptés).

Enfin, l'accompagnement des ménages des quartiers en politique de la ville dans le logement, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique, est une priorité pour le territoire de Grand Paris Grand Est. Des expérimentations ont été menées dans ce but à partir de 2022, afin de proposer des diagnostics sociotechniques individuels et des actions de sensibilisation, tant aux habitants du parc social que du parc privé. Leur succès encourage à massifier ces actions, qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

**Retour de la concertation** : les quartiers sont carencés en squares, susceptibles de conserver la fraîcheur en été. En matière de protection de l'environnement, les institutions et les associations doivent inscrire l'éco-exemplarité au cœur de leur action. Des permanences de prévention et de sensibilisations seraient utiles dans chaque quartier. Les stratégies territoriales (Marne propre, Plan local de prévention des déchets, actions de lutte contre la précarité énergétique) sont mal connues par les habitants et nécessiteraient une meilleure communication. Enfin, l'action des bailleurs sociaux en matière d'entretien quotidien et d'information des locataires apparaît insuffisante.

- **Priorités** : sensibilisation à la nature en ville, sensibilisation aux mobilités actives, sensibilisation au Plan Marne propre et au cycle de l'eau, développement du dispositif « famille zéro déchets », sensibilisation au tri et au réemploi, développement des brigades de l'environnement, développement des actions de lutte contre la précarité énergétique, mobilisation du Fonds vert.



## Enjeu 4 : Assurer la tranquillité résidentielle et publique

Les incivilités et les trafics divers demeurent des problématiques trop répandues dans l'ensemble des quartiers. Si les épisodes violents de l'été 2023 ont causé des dommages variables d'une commune à l'autre, leurs conséquences, tant matérielles que morales, pèsent autant sur les institutions que sur les habitants des quartiers eux-mêmes, qui en sont les premières victimes.

Huit communes sur dix sont dotées d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR). Toutes disposent d'un service de police municipale, dans la majorité des cas, associé à un service de prévention et/ou de médiation. Elles entretiennent des relations étroites avec les commissariats de police nationale, entre autres, via le cofinancement de postes d'intervenants sociaux, ou les systèmes de vidéoprotection installés sur la voie publique ou dans les patrimoines des bailleurs sociaux. Ces dispositifs sont étroitement liés aux démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

En revanche, les services de prévention spécialisée dont les éducateurs de rue sont dédiés à l'accompagnement des jeunes en rupture, dans une visée de cohésion sociale, n'interviennent que sur une partie des quartiers : Arrimanges à Clichy-sous-Bois et Montfermeil et Cap à Cité à Rosny-sous-Bois. Leur extension sur des quartiers subissant des rixes régulières, anciennes et identifiées, ou connaissant des épisodes de violences plus ponctuelles mais répétées constitue l'un des enjeux majeurs du contrat de ville.

Enfin, Grand Paris Grand Est a fait le choix de s'investir pleinement aux côtés des communes en matière de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), afin d'agir collectivement auprès des bailleurs. Ainsi, les démarches de GUSP ont poursuivi leur structuration depuis 2018. Des dispositifs et ingénieries dédiées ont été créés dans les communes de Gagny, Neuilly-sur-Marne et Villemomble. Une coordination a été mise en place par le territoire au sein d'une instance inter-bailleurs. Le territoire accompagne les communes afin qu'elles s'équipent d'outils de suivi identiques communs, permettant un recollement efficace des données et des programmations annuelles. Ces outils permettent notamment d'élargir la GUSP au-delà du seul abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), en y intégrant les actions de droit commun menées par les communes et les bailleurs sociaux. L'élargissement de cette démarche aux trois communes entrantes en politique de la ville et aux parcs privés, ainsi que la signature d'une charte territoriale, déclinable en conventions communales, constituent les enjeux de la période qui s'ouvre.

**Retour de la concertation** : les trafics de stupéfiants menacent la vie de certains habitants. Le renforcement de la prévention auprès des jeunes, ainsi que de la tranquillité publique, constituent des urgences. Les services de prévention spécialisée ne travaillent pas assez ensemble d'une commune à l'autre, et sont absents de certains quartiers : il faudrait créer des synergies entre eux.

- **Priorités** : création ou développement de CLSPDR et de services de médiation dans les communes non dotées, implantation d'un service de prévention spécialisée dans les communes non dotées, poursuite et développement des chantiers éducatifs, renforcement des démarches de GUSP et création de dispositifs dans les trois communes entrantes, adoption d'une charte territoriale de GUSP.

## 2. Des citoyens confiants, autonomes et émancipés

### Enjeu 5 : Ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes

Les quartiers en politique de la ville se distinguent par leur jeunesse : près de 45% des habitants y ont moins de 25 ans, alors que la proportion ne dépasse pas les 30% à l'échelle nationale, et se situe autour des 35% à l'échelle du territoire (données INSEE 2015). L'enjeu de leur accompagnement est donc central, et partagé par l'ensemble des communes

Si la plupart des communes historiques de la politique de la ville disposent des outils classiques adaptés (dédoublage des classes, programmes de réussite éducative et accueil des collégiens temporairement exclus – PRE et ACTE), les autres sont relativement dépourvues de dispositifs spécifiques. La généralisation des Cités éducatives annoncée à l'automne 2023 par le Comité interministériel des villes, semble constituer une opportunité. En effet, une seule cité éducative existe à ce jour sur le territoire bien que les difficultés dans ce domaine soient généralisées à l'ensemble des quartiers.

La création ou la coordination d'acteurs, permises par les cités éducatives, semble être la méthode la plus efficace pour offrir de meilleures chances de réussite aux enfants et aux jeunes des quartiers. Néanmoins, elle ne pourra se faire sans le renforcement des actions de soutien à la fonction parentale. Dans ce domaine, le concours de la Caisse d'allocations familiales semble incontournable. Elle intervient à la fois dans le domaine de la petite enfance (accueils collectifs et actions d'éveil et d'accompagnement des mille premiers jours), et de la parentalité (centres sociaux et aide aux loisirs). À ce titre, des efforts restent à faire dans tous les quartiers en matière de couverture des besoins en modes d'accueil des jeunes enfants, et d'agrément des centres sociaux.

De même, la rénovation des équipements scolaires et périscolaires constitue un enjeu pour l'ensemble des partenaires concernés (école, accueils de loisirs, collèges, lycées), afin d'offrir des conditions d'apprentissage confortables.

Enfin, l'orientation scolaire et l'information jeunesse avaient déjà été identifiées comme des enjeux majeurs dans le cadre de l'avenant aux contrats de ville en 2019. Les besoins n'ont pas faibli, en l'absence de centres d'information et d'orientation portés par l'Éducation nationale. Par ailleurs, les communes et les missions locales portent de nombreuses actions d'aide à l'insertion des jeunes (projets « coup de pouce », contrats d'engagement). Le développement de l'apprentissage apparaît également comme un domaine à consolider.

**Retour de la concertation** : *la fonction parentale n'est pas assez soutenue. Le soutien doit se faire sur le temps long, avec des accompagnements approfondis et une meilleure valorisation des parents, de leurs compétences et de leur autorité. Les dispositifs comme celui de l'accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE) doivent être développés, ainsi que les actions d'accompagnement à la scolarité. Il est aussi proposé que des distributions de fournitures scolaires soient mises en place. En complément, les relations entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème éducatif doivent être resserrées, avec des espaces de dialogue entre institutions, parents et enfants. Les séjours doivent être multipliés, notamment en direction des familles avec de très jeunes enfants. L'insertion des jeunes est l'objet d'une vive préoccupation. Les jeunes des quartiers témoignent d'une forme de désespérance. Ils manquent cruellement de réseaux professionnels. Ils ont des difficultés à trouver des stages, et sont « lâchés dans la nature ». Ils sont également victimes de discriminations, à l'adresse notamment. Les espaces permettant la rencontre entre jeunes, et avec des entreprises, doivent être multipliés. Un travail doit également être poursuivi afin de leur permettre d'acquérir les codes du travail (vestimentaires et sociaux), et de contribuer ainsi à un changement d'image du département de la Seine-Saint-Denis.*

- **Priorités** : création de Cités éducatives dans l'ensemble des quartiers classés en éducation prioritaire, développement des dispositifs ACTE dans les communes non pourvues, création de nouvelles places en crèche, développement d'actions liées aux mille premiers jours, agrément de nouvelles structures sociales dans les communes non pourvues (centres sociaux ou espaces de vie sociale), développement d'actions de soutien à la fonction parentale, développement des offres de loisirs via les aides de la CAF (séjours familiaux, mini-séjours, sorties culturelles et inscriptions dans des clubs sportifs), rénovation des équipements scolaires et d'accueil dédiés, mobilisation du Fonds vert.

## **Enjeu 6 : Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale**

Grand Paris Grand Est accueille un écosystème d'acteurs cohérent et bien réparti sur le territoire. Les cinq agences France travail et les quatre missions locales le couvrent en intégralité. Par ailleurs, à la suite de la réforme de l'accueil des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans le département, cinq agences locales de l'insertion (ALI) ont été créées. Elles couvrent également l'intégralité du territoire. Enfin, Grand Paris Grand Est dispose d'une direction de la cohésion sociale, en charge des offres liées à l'emploi, la formation et l'insertion dans les communes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Coubron (dans le cadre de l'ALI concernant cette dernière), mais aussi d'un service en charge de la clause sociale et de l'achat responsable.

En revanche, l'insertion par l'activité économique constitue un domaine d'amélioration pour le territoire : seules dix-neuf structures sont présentes sur le territoire, sur plus d'une centaine dans le département de la Seine-Saint-Denis. Des efforts ont pu être menés au cours de la période 2015-2023, avec le conventionnement de quatre nouvelles structures. Le territoire demeure donc une « zone blanche », en défaut de porteurs et d'animation territoriale.

Premièrement, les acteurs de l'emploi gagneraient à travailler en coordination afin d'améliorer la connexion entre l'offre et la demande d'emploi local. La mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par France travail d'un système d'information commun, ainsi que d'un comité local au sein du Réseau pour l'emploi devrait faciliter le dialogue. Par ailleurs, des liens existent entre les acteurs de la politique de la ville et les opérateurs des ALI, ainsi que les missions locales dans le cadre de la poursuite du Projet régional d'insertion de la jeunesse (PRIJ) : ils ont vocation à être consolidés.

Deuxièmement, la lutte contre les freins à l'emploi demeure un enjeu largement partagé : la maîtrise de la langue française et le développement des modes d'accueil, constituent des domaines d'action déjà investis mais à développer sur le territoire. Le schéma départemental des services aux familles a, pour sa part, permis d'établir un diagnostic très fin des offres d'accueil des jeunes enfants. Il est à la disposition des communes qui souhaiteraient développer des accueils à visée d'insertion professionnelle (AVIP).

Troisièmement, le soutien au développement économique local est en constante progression. L'accompagnement à la création d'entreprises a été renforcé au cours de la période 2015-2023, avec l'implantation de permanences dans l'ensemble des communes en politique de la ville. Le développement de nouvelles filières vertes est, lui, en cours d'amorçage, notamment avec le lancement d'une étude-action sur la construction circulaire. Le parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP) constitue à ce titre une nouvelle source d'emplois, structuré au sein d'un réseau d'artisans agréés. Enfin, l'animation commerciale des rez-de-chaussée d'immeubles dans les quartiers est à soutenir dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les bailleurs sociaux.

**Retour de la concertation** : les associations se proposent comme relais d'information et de communication sur les emplois disponibles, ainsi que les dispositifs, évènements et formations existantes. Elles se revendiquent également comme employeurs. L'écosystème de l'accompagnement vers l'emploi reste complexe, et mériterait une clarification. Le secteur économique de la solidarité et de l'insertion par l'activité est jugé dynamique et à préserver. Les filières vertes pourraient être plus largement investies, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique qui génère de plus en plus d'emploi. Des chantiers éducatifs et d'insertion pourraient être développés dans ce domaine. L'entrepreneuriat est également vu positivement, mais les liens avec les clubs d'entreprises ne sont pas suffisamment développés. La maîtrise de la langue est ciblée comme un enjeu transversal, à la fois pour l'accès à l'emploi, mais aussi pour l'accès aux droits fondamentaux. Enfin, le développement commercial n'est pas satisfaisant : les habitants se plaignent des offres dans les quartiers, trop stéréotypées (restauration rapide). Même si elles correspondent aux ressources limitées des habitants, ils souhaiteraient une diversification, avec l'implantation de boulangeries et d'enseignes d'alimentation plus saine, à prix modéré.

- **Priorités** : amorçage du comité local pour l'emploi, poursuite du soutien au PRIJ, augmentation du nombre de SIAE conventionnées, accompagnement de l'implantation des ALI, accompagnement de l'implantation des offres de formation linguistique, création d'AVIP, poursuite du développement de l'accompagnement à la création d'entreprises, développement des filières vertes, diversification des offres commerciales accueillies dans les locaux communs résidentiels.

### Enjeu 7 : Garantir un accès réel à la santé et aux droits

La crise sanitaire de 2020 a mis en lumière les importants besoins pour les habitants des quartiers en politique de la ville, a fortiori dans un département classé en désert médical (50 médecins pour 100 000 habitants, contre 85 en France). Le taux de couverture par la couverture maladie universelle (CMU) des habitants des quartiers de Grand Paris Grand Est est de 20% (contre 4% dans le territoire, 13% en Seine-Saint-Denis et 11% en France). Ce chiffre est alarmant, et présente même un pic à 25% dans le quartier prioritaire de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Enfin, la dégradation de la santé mentale, tant chez les jeunes que chez les adultes, est un problème qui s'est amplifié depuis la crise sanitaire. Les conduites à risque sont en augmentation, et les signalements de la part des travailleurs sociaux et des bailleurs sociaux ont fortement augmenté.

L'agence régionale de santé (ARS) a adopté en 2023 un nouveau projet régional, feuille de route pour les cinq prochaines années. Il contient six axes d'intervention, et est mobilisable dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS). Seules sept communes sur dix disposent d'un CLS. En corollaire avec les enjeux de santé, la question de l'alimentation est soulevée dans certains quartiers du territoire. L'élévation du coût de la vie a généré des situations de rupture alimentaire pour un nombre croissant de ménages précaires. Par ailleurs, le plan climat air énergie territorial a investi la question de l'alimentation durable, et met en œuvre des actions de sensibilisation, ainsi qu'une cartographie du « bien manger ».

En matière d'accès aux droits, Grand Paris Grand Est dispose de deux équipements structurants : les maisons de justice et du droit, localisées à Clichy-sous-Bois et Noisy-le-Grand, et rayonnant sur l'ensemble du territoire. En complément, plusieurs communes portent des points d'accès aux droits. Le déploiement du dispositif France services a permis de mailler efficacement les quartiers en accueil pour l'accompagnement aux démarches administratives, avec la labellisation de six « Maisons France services » depuis 2021 (quatre fixes et deux mobiles, dont la Maison des services publics portée par Grand Paris Grand Est à Montfermeil). Une nouvelle labellisation est en cours.

Enfin, un schéma territorial numérique a été adopté en 2021. Il a permis le recrutement de dix-sept conseillers numériques France services par les communes et les associations, ainsi que le conventionnement par le Département du consortium porté par l'association ADFSAP. Le

Accuse de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

projet « Egal'IT » permet de déployer une offre de diagnostic individuel des besoins numériques, couplée à des solutions d'équipements et de formations qualifiantes (300 à 400 bénéficiaires annuels). L'ensemble de ces offres est suivi dans le cadre d'une coordination territoriale portée par Grand Paris Grand Est. Au-delà de l'échange de pratiques et d'informations, elle a permis la création d'une cartographie dynamique des offres sur le territoire, « Déclat numérique », à destination des professionnels de terrain.

**Retour de la concertation** : l'enjeu de la santé est considéré comme l'un des plus importants. Les médecins ne sont pas assez nombreux, les consultations trop courtes et ils ne sont pas assez rémunérés. Certaines spécialités, comme la gynécologie, ont été mises à l'écart, et font complètement défaut dans les quartiers. De nombreux praticiens semblent découragés par la profession. De surcroît, le département de la Seine-Saint-Denis n'est pas attractif. Les jeunes des quartiers pourraient être encouragés à se tourner vers les études de médecine : pour cela il faudrait qu'ils soient aidés financièrement. Un nombre croissant d'habitants se soignent à l'étranger, car cela est moins cher et plus rapide. La prévention n'est pas assez développée (diabète, planning familial, santé sexuelle, santé mentale), et trop de médicaments sont prescrits. La création d'offres de soins en proximité type dispensaire est demandée, au cœur des quartiers, en y mutualisant les praticiens, « comme dans les maisons de santé à la campagne ». Elles pourraient également accueillir des unités d'urgences médicales, afin de désengorger les hôpitaux. Comme en matière d'éducation, il est crucial d'accompagner la structuration d'écosystèmes locaux, pour créer des relations entre praticiens, institutions et patients. L'agence régionale de santé n'est pas assez impliquée dans la prévention, et les associations ne travaillent pas avec. Par ailleurs, la santé environnementale est un sujet peu clair. L'action des bailleurs sociaux apparaît inexistante. L'alimentation constitue un sujet de droit fondamental : la gratuité de la cantine pourrait être appliquée pour les familles les plus précaires). Le développement des circuits courts et de la lutte contre le gaspillage alimentaire apparaît également important. Enfin, la question de l'accès aux droits est jugée correcte, avec l'exemplarité des deux maisons de justice et du droit implantées à Clichy-sous-Bois et à Noisy-le-Grand, et du nouveau réseau France services. Ils devraient être enrichis avec des permanences dans les quartiers non pourvus.

- **Priorités** : création de CLS et de CPTS dans les communes dépourvues, redynamisation des CLS en sommeil, développement de l'expérimentation des équipes mobiles en santé mentale, poursuite des actions de sensibilisation à une alimentation durable, finalisation du maillage en structures France services, intégration des communes entrantes à la coordination territoriale numérique.

## Enjeu 8 : Développer l'accès au sport et à la culture

L'enjeu présente une double dimension. D'une part, il répond à la problématique de la rénovation d'équipements vieillissants, mais aussi à celle du déficit d'équipements dans certains quartiers. D'autre part, il répond à l'inadaptation des offres aux attentes des habitants des quartiers. Ces derniers semblent rencontrer des freins à la fois financiers et sociaux à la pratique sportive ou culturelle. En matière de culture, un sentiment d'illégitimité peut s'ajouter à ces freins. Le territoire est pourtant maillé par les nombreux équipements sportifs et culturels communaux, et accueille les projets structurants des Ateliers Médicis et de l'orchestre DEMOS.

Il semble ainsi opportun d'intégrer aux projets d'investissement communaux, un volet dédié à la rénovation et à la création d'équipements culturels et sportifs, en lien avec la rénovation des équipements scolaires. Le plan de l'agence nationale du sport « 5 000 équipements sportifs de proximité », ainsi que la dynamique générée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024, doivent constituer des opportunités pour les communes. Par ailleurs, une réflexion pourrait être engagée sur le développement de la médiation, tant sportive que culturelle, en lien avec les aides de la Caisse d'allocations familiales,

insuffisamment connues et mobilisées, ainsi qu'avec les tissus associatifs locaux. Ces derniers sont en effet très actifs, mais trop peu connectés aux institutions publiques dont ils dépendent (fédérations sportives, direction régionale de l'action culturelle).

**Retour de la concertation** : il y a une carence en espaces de sociabilité au cœur des quartiers, notamment pour les jeunes. Les espaces de jeux pour enfants sont vieillissants, et les équipements de loisirs (culture et sports) et de pratique de la citoyenneté, font défaut. La question de l'accessibilité aux aides financières et aux équipements est également posée. Ils sont insuffisamment connus et inclusifs (exemple donné du Passe Culture). Des espaces de culture et de loisirs doivent être ouverts en proximité : dans les équipements scolaires après la classe et pendant les vacances, et en pied d'immeuble, en s'appuyant sur les associations locales et les services municipaux. La pratique de la lecture doit être renforcée, avec des chéquiers et des dons de livres. Par ailleurs, la mixité des publics doit être développée, entre habitants des quartiers et habitants hors des quartiers. Il est proposé que des habitants puissent être impliqués dans l'élaboration des programmations culturelles.

- **Priorités** : mobilisation des dispositifs existants pour développer l'accès au sport et à la culture, création ou réhabilitation d'équipements sportifs de proximité, développement de lieux accueillant des projets culturels ou créatifs.

# Partie 2

## Projet communal

## PROJET ET ORGANISATION COMMUNALE

Dans le cadre de son entrée en géographie prioritaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la ville de Livry-Gargan a souhaité pleinement s'investir et saisir l'opportunité de cette nouvelle politique publique sur son territoire.

Il est à noter que la ville a intégré à son projet municipal la question de l'action en faveur de la transition écologique. Elle constitue ainsi un axe transversal du contrat de ville. En effet, la ville, soucieuse d'agir favorablement dans la préservation de l'environnement, a rédigé son agenda 21 « Horizon 2030 » en 2023. Ce travail partenarial a permis de dégager un plan d'actions ambitieux en faveur de l'ensemble des livryens, en faveur du développement durable et qui s'organise autour des « 5P » : planète, populations, prospérité, paix et partenariats.

Le rapport 2023 du développement durable met également en évidence les atouts suivants :

- 80 hectares d'espaces verts sur 740 hectares de surface totale,
- Plus de 7 500 arbres, dont 3 500 en alignement de rues et 4 000 en parcs et squares,
- 89,7 hectares de la commune sont soumis à un secteur d'intérêt écologique dont 9,6 hectares de la zone d'activités,
- 64,5 hectares de réservoirs de biodiversité, localisés sur le site Natura 2000 et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF),

Enfin, depuis plusieurs années, la ville poursuit les actions déjà engagées en matière de développement durable :

- Aménagement du lac de Sévigné,
- Engagement de la collectivité dans le label ville amie des animaux,
- Développement des énergies renouvelables,
- Sensibilisation des publics scolaires et du grand public.

En matière d'ingénierie, la ville a fait le choix de créer un ETP de Responsable de la politique de la ville, GUSP et vie des quartiers, en catégorie A, afin de poursuivre les missions suivantes :

- Assurer l'organisation, la coordination et l'animation de la politique de la ville,
- Conduire une démarche de gestionnaire urbaine et sociale de proximité à l'échelle de la ville,
- Suivre les programmations d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Proposer et conduire des actions d'animations sociales au sein des quartiers, en lien avec les services de la ville, les bailleurs, les associations du territoire, et l'ensemble des acteurs locaux.



## PRESENTATION DU QUARTIER COMMUNAL EGLISE – NORDLING

### 1. Situation du quartier Église – Nordling

Le quartier Église – Nordling est un quartier très minéralisé avec un déficit d'espaces verts de proximité et caractérisé par une densité importante d'habitat collectif. Malheureusement, cette densité ne s'accompagne pas d'une présence d'infrastructures adéquates en thématiques et en nombre pour répondre aux besoins des habitants, en particulier du public jeune. Le déficit de lieux de jeux et de socialisation nuit à la qualité de vie, surtout pour la population des jeunes, qui constitue une part significative de la communauté locale.

Les problématiques de dégradation du cadre de vie sont exacerbées par les actes d'incivilités et les problématiques de tranquillité publique, ce qui rend l'environnement moins sûr et accueillant pour les résidents et les usagers.

Parallèlement, la situation économique précaire se traduit par une paupérisation croissante de la population. L'accès limité aux soins, notamment à la médecine de spécialité, aggrave davantage la détérioration de la santé des habitants, tandis que les difficultés d'accès aux droits, la fracture numérique et les obstacles d'accès à l'emploi et à la formation compliquent la vie quotidienne des résidents.

Cette conjonction de facteurs aboutit à une augmentation du phénomène d'évitement du quartier, où les habitants cherchent des alternatives en dehors du quartier pour leurs besoins essentiels et pour leurs loisirs.

Cependant, malgré ces défis, le quartier possède certains atouts indéniables comme l'accès facilité aux transports en commun, notamment grâce à la proximité d'une ligne de bus et d'un axe routier majeur. Ces atouts sont autant de leviers sur lesquels il s'agira de s'appuyer pour amorcer des changements positifs et améliorer la qualité de vie dans le quartier.

### 2. Équipements et services

Aux abords du quartier : centre municipal de santé, 2 multi-accueil et un relais petite enfance, résidence autonomie, centre de planification maternelle et infantile (PMI).

Parc de 5 hectares à proximité du quartier, le parc George Pompidou, un groupe scolaire composé de deux écoles qui accueille les enfants du quartier (Maternelle Bellevue de 5 classes et l'élémentaire Bellevue de 9 classes).

Accès à des commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, petite restauration, cordonnerie, etc.), tissu commercial enclin à une paupérisation progressive.

Un complexe sportif composé d'une salle de 3 000 places pour la pratique indoor, 3 terrains de football (synthétiques et naturel), 1 terrain de rugby, 4 courts de tennis couverts, 2 courts extérieurs, une piste d'athlétisme (entièrement rénovée en 2021) et un stand de tir.

Un city stade, un gymnase.

## DECLINAISON LOCALE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN

La déclinaison des enjeux suivants concerne les deux quartiers prioritaires de Livry-Gargan.

### 1. Poursuivre la rénovation des logements

#### Enjeux locaux

Le diagnostic de l'habitat privé, réalisé par Grand Paris Grand Est en 2021, a permis de mettre en évidence de nombreuses difficultés sur le parc privé des deux communes.

19 000 logements du parc privé de Livry-Gargan pourraient nécessiter des travaux importants (source fiscale). Par ailleurs, 613 copropriétés (immeubles collectifs) sont comptabilisées : elles représentent 46% du parc total de logements. Un taux très important des copropriétés de la commune présente des signes de fragilités financières, via des taux d'endettement élevés (ponctuels ou non), dans le registre des copropriétés de l'agence nationale de l'habitat (ANAH, données fin 2021). Ainsi, au sein des 336 copropriétés dont les éléments financiers étaient renseignés, en décembre 2021 :

- 18% affichaient un taux d'endettement supérieur à 40%,
- 11% un taux d'endettement compris entre 25 et 40%.

Enfin, Livry-Gargan recense environ 800 divisions pavillonnaires sur son territoire. Livry-Gargan présente un tissu pavillonnaire très dense qui représente environ 60% des résidences principales. Ce phénomène s'amplifie, et crée des situations d'habitat indigne pour des personnes souvent vulnérables. Le traitement des mises en sécurité (périls) représente ainsi une priorité majeure. Une recrudescence de ces procédures est constatée sur les quartiers, comme celui de Chanzy-Briand, qui présentent des centres anciens avec un bâti vieillissant, des sols argileux ou gypseux et où les phénomènes de dissolution du gypse et de retrait-gonflement sont fréquents.

Ces constats conduisent à cibler la lutte contre la fragilisation de l'habitat privé comme un enjeu majeur. La commune s'est engagée aux côtés de Grand Paris Grand Est, en signant le 1<sup>er</sup> avril 2022 avec l'ANAH une convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC). Cinq copropriétés présentant des fragilités bénéficient ainsi d'un dispositif de redressement, dont une située dans le quartier de l'Église. Cette convention permet d'envisager à terme des opérations complémentaires de travaux, notamment de rénovation énergétique.

#### Actions envisagées

- **Poursuivre l'accompagnement des copropriétés fragiles** : quatre des cinq copropriétés en POPAC pourront basculer en 2024 sur un dispositif d'OPAH-CD. Néanmoins, en dehors de celle située sur Chanzy-Briand, aucune des autres ne se situe en politique de la ville.
- **Anticiper et accompagner les procédures de périls, et de lutte contre l'habitat indigne et les divisions pavillonnaires** : la ville s'est dotée de plusieurs outils et dispositifs publics pour mieux lutter contre l'habitat indigne et insalubre, voire dangereux (procédures conjointes avec les services de l'agence régionale de santé, procédures de mises en sécurité, préemptions). Le permis de louer a également été mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018. Enfin, un protocole a été signé en février 2022 avec la SIFAE (opérateur de requalification de l'habitat pavillonnaire dégradé, filiale de l'établissement public foncier d'Ile-de-France et d'action logement).

## 2. Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement

### Enjeux locaux

L'ampleur de l'enjeu en matière de rénovation des logements, conduit à concevoir un enjeu corollaire d'accompagnement des habitants, par des actions de médiation, de sensibilisation et d'information. Les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) peuvent constituer, à ce titre, un outil efficace.

De manière plus générale, l'enjeu est d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants du quartier, et de les accompagner dans leurs conditions de vie dans le logement, quel que soit leur statut d'habitation.

Grand Paris Grand Est a réalisé un recensement des logements sociaux, parcelle par parcelle, qui pourraient être éligibles à l'exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Si le quartier de Chanzy-Briand comporte peu de logements éligibles, le quartier de l'Église présente 304 logements sociaux éligibles (répartis entre deux bailleurs sociaux, 1001 vies habitat et Seqens).

Par ailleurs, Livry-Gargan a signé le 7 février 2024 une convention avec l'agence locale de l'énergie et du climat – maîtrisez votre énergie (ALEC-MVE) ayant pour objectif de mettre en place des actions liées à l'information sur la rénovation énergétique, mais aussi la sensibilisation à la maîtrise des consommations.

Enfin, en matière d'action pour la transition écologique, des partenariats ont pu être développés avec des associations : une convention a été signée par la ville avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO), un potager a été aménagé à Bellevue par l'association Livry Garden, une vélo école a été créée par l'association Oglide et une ressourcerie a été créée par l'association Temps libre (dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec un promoteur immobilier). Ce tissu vivant et dynamique permettra le développement d'actions de sensibilisation aux enjeux écologiques, en direction des habitants des quartiers en politique de la ville.

### Actions envisagées

- **Mettre en place une démarche de GUSP parc social** : en permettant notamment au bailleur 1001 vies habitat, propriétaire majoritaire au sein d'une copropriété mixte, de faire bénéficier l'ensemble des habitants des actions financées au titre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- **Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information à l'utilisation du logement** : en partenariat avec l'ALEC-MVE (maîtrise des consommations d'énergie).
- **Poursuivre et renforcer les dispositifs de prévention des impayés de loyers** : portés par le CCAS, et en lien avec les bailleurs sociaux.
- **Développer des actions permettant l'appropriation des espaces publics** : il apparaît nécessaire de renforcer les liens entre habitants et de contribuer à l'ouverture sur les autres, au travers d'animations sociales, culturelles et sportives, organisées en pied d'immeuble, et en format participatif. Des actions municipales hors-les-murs pourraient être envisagées (fête des voisins, concerts du conservatoire, fête mondiale du jeu, etc.) afin de dynamiser l'espace urbain, de modifier l'image du quartier, de valoriser la diversité culturelle et de créer des opportunités d'interactions sociales.
- **Développer la sensibilisation à la prévention et à la gestion des déchets** : en partenariat avec Grand Paris Grand Est et les écoles, et dans le cadre de la démarche de GUSP, afin d'encourager des comportements vertueux en matière de réduction et de tri. Des actions favorisant le réemploi pourront ainsi être développées en pied d'immeuble, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les associations du territoire, telles que des ressourceries éphémères, des ateliers écogestes, des ateliers de réparation de vélo.

- **Développer les actions de sensibilisation au développement durable** : sensibilisation pour les écoles et le grand public à la biodiversité en ville avec l'association la LPO.
- **Développer les projets d'agriculture urbaine** : mettre en place des ateliers pédagogiques et des animations pour le public scolaire et le grand public au potager de Bellevue, développer le projet d'aménagement d'un potager intergénérationnel à la résidence autonomie Jean Lebas (pour les seniors et les enfants de la crèche).
- **Poursuivre les actions d'éducation aux mobilités douces** : vélo école et ateliers remise en selle menés avec l'association Oglide, pour les adultes, les seniors, les personnes en situation de handicap et les adolescents.

### 3. Assurer la tranquillité résidentielle et publique

#### Enjeux locaux

Les problématiques de sécurité identifiées nécessitent une action publique renforcée en matière de tranquillité résidentielle et publique. La commune bénéficie d'outils dédiés :

- Un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), actif, et disposant de différents groupes de travail,
- Une police municipale,
- Un dispositif de vidéoprotection.

La commune bénéficie enfin de l'implantation d'un commissariat de police nationale.

Les enjeux sont de garantir un cadre de vie agréable et apaisé pour les habitants, en agissant notamment dans la lutte contre les trafics, dans la réduction des dégradations du domaine public, dans le renforcement du dialogue entre habitants et institutions, mais aussi dans la prévention sociale de la délinquance. Pour cela, la poursuite du partenariat avec la police nationale et les bailleurs sociaux est indispensable, tant dans le cadre du CLSPD, que dans la démarche de GUSP.

#### Actions envisagées

- **Développer le volet prévention jeunesse du CLSPD** : en renforçant les partenariats dans le cadre des groupes de travail mineurs et bailleurs déjà mis en place (ciblage de l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, du service pénitentiaire d'insertion et de probation, des services du Département et de l'Éducation nationale). Il s'agira également de proposer des actions de prévention en direction du jeune public en s'appuyant sur les financements du FIPDR.
- **Développer les actions de prévention spécialisée en direction du jeune public** : actions de sécurité routière portées par la police municipale en direction des plus jeunes, prévention du harcèlement en milieu scolaire, lutte contre les conduites addictives avec des partenariats à renforcer avec le CRIPS, etc.
- **Poursuivre l'accroissement du dispositif de vidéoprotection** : le renforcement en vue de la prévention des actes de malveillance sera recherché, en s'appuyant sur les financements de la Région Ile-de-France et de la Préfecture.
- **Développer les actions de médiation** : pour concourir à la construction de liens entre les habitants et les institutions. Dans ce cadre, la mise en place d'une permanence d'un délégué police-population sera recherchée.

## 4. Ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes

### Enjeux locaux

Le diagnostic jeunesse réalisé en 2022 a mis en évidence les constats suivants :

- Une commune jeune, avec 40% de la population âgée de moins de 30 ans et un profil similaire au reste du département,
- 45% de la population âgée de 11 à 24 ans en 2018,
- Un taux de scolarisation des 18-24 ans significativement plus faible que la moyenne nationale (51,2% contre 60,8% pour la moyenne nationale en 2017), en lien avec une mobilité dans le cadre de la poursuite des études,
- Parmi les jeunes livryens âgés de 15 à 24 ans, 10% étaient au chômage en septembre 2021,
- 22,8% de la population est non-diplômée (moyenne départementale à 18,3%).

L'enjeu de l'éducation est donc central dans le contrat de ville de Livry-Gargan. Il peut être décliné en trois volets :

- **Rénover et moderniser les équipements**

Il s'agit de poursuivre les investissements, afin de répondre aux enjeux d'accroissement des effectifs en maternelle et en élémentaire, et d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage. Ainsi, la majorité des classes est déjà équipée de tableaux numériques. Une expérimentation a également été développée pour des classes mobiles (tablettes avec clavier rangés dans un chariot qui se déplace de classe en classe).

Par ailleurs, la ville souhaiterait densifier les lieux de proximité et de socialisation en cœur de quartier. Elle a établi un partenariat avec un bailleur social en 2023 afin d'utiliser des locaux en rez-de-chaussée, donnant directement sur une voie piétonne située au cœur du quartier Chanzy-Briand. Un partenariat du même type pourrait être développé au cœur du quartier de l'Église. Des projets de création de Maison de quartier, ou a minima d'Espace de vie sociale, pourraient être ainsi développés, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales.

- **Améliorer les parcours scolaires et l'insertion des jeunes**

La concrétisation de cet enjeu passerait par la création d'une cité éducative, afin d'améliorer la coordination entre acteurs de la communauté éducative et de mettre en œuvre des parcours pédagogiques et éducatifs pour les 0-25 ans, avant, pendant, et après le cadre scolaire. Dans ce cadre, la commune souhaite notamment renforcer la continuité éducative, entre temps scolaires et périscolaires, ainsi que le soutien à la fonction parentale.

L'amélioration des parcours passe également par des actions liées à l'orientation scolaire et à la projection des jeunes dans leur avenir. Une attention particulière est à ce titre apportée à l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans le milieu scolaire.

Enfin, et de manière plus générale, l'insertion des enfants et des jeunes passe par des actions d'ouverture sur le monde, et de développement de la conscience citoyenne. L'enjeu est de promouvoir une culture basée sur la confiance en soi et le développement des compétences, en créant un environnement dans lequel les jeunes sont encouragés à croire en leurs capacités et leur potentiel, et à développer activement leurs compétences.

- **Prévenir les situations de décrochage et de désinsertion sociale**

Certains enfants et jeunes sont en situation de vulnérabilité, liées à des difficultés socio-économiques et/ou un environnement familial instable. Différents dispositifs d'accompagnement individuel ou semi-collectif sont nécessaires, en complément de l'école, afin de limiter les risques de décrochage scolaire ou de désinsertion sociale. Un contrat local

d'accompagnement à la scolarité (CLAS) a été mis en place en 2022, porté par le service jeunesse.

Le repérage des situations les plus difficiles est à ce titre crucial, et les actions « d'aller vers » peuvent renforcer ce repérage. Enfin, la commune porte un plan de lutte contre la précarité des jeunes : dans certains cas, des aides financières peuvent en effet se révéler efficaces, afin de créer des effets de levier.

### Actions envisagées

- **Moderniser le groupe scolaire Bayard / George Sand** : pour offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves.
- **Transformer l'école George Sand en école primaire** : afin de mieux répondre aux enjeux d'accroissement des effectifs en maternelle et en élémentaire.
- **Développer les outils numériques dans les écoles** : réfléchir à un déploiement de nouvelles technologies, telles que des casques de réalité virtuelle pour de nouveaux usages et modes d'apprentissage et d'enseignement (cours d'histoire-géographie ou mathématiques).
- **Poursuivre la réflexion sur la création d'une Maison de quartier ou d'un Espace de vie sociale** : le projet nécessiterait au préalable d'explorer les besoins spécifiques du territoire, notamment par la consultation des habitants des quartiers et la mobilisation des partenaires (services municipaux, associations), afin de garantir une conception et une mise en œuvre efficaces et inclusives.
- **Renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires** : avec la mise en place de conventions d'harmonisation des pratiques et des temps avec l'Éducation Nationale, ou encore des continuités éducatives concomitantes sur les notions appréhendées par l'élève (avec une dimension ludique lors des temps périscolaires).
- **Mettre en œuvre les dispositifs d'école ouverte et de vacances apprenantes** : sur les classes du CP à la Terminale.
- **Renforcer les actions d'accompagnement à la parentalité** : au sein de l'ensemble des structures de petite enfance. Ainsi, la ville propose des cafés des parents, des informations thématiques sur des sujets majeurs comme la surexposition aux écrans, l'équilibre alimentaire ou encore l'acquisition de la continence. Le développement des sorties et séjours, en direction des familles les plus en difficulté, est également ciblé.
- **Développer des actions d'information et d'orientation** : en vue d'une meilleure insertion socio-professionnelle des jeunes. Des actions de découverte des formations et des métiers pourront être mises en place (forums jobs d'été, étudiants, alternance). À ce titre, la première édition d'un Forum des 15-25 ans sera lancée en 2024. Elle aura pour ambition de traiter de thématiques diverses telles que l'accès à une formation, à un logement, à la santé, etc. De nombreux partenariats sont mis en œuvre dans le cadre de ce projet ambitieux (CIO, SNU, France Travail, CAF, CROUS, ANCV, etc.)
- **Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap** : développement des formations en direction des professionnels, et d'actions de sensibilisation en direction de tous les élèves (semaine annuelle olympique et paralympique). Il s'agira également de veiller à équiper les écoles au regard des situations présentes, de renforcer les partenariats avec la Mission handicap de la ville (passerelles entre les structures ordinaires et les structures spécialisées).
- **Développer des actions de valorisation des parcours** : bal des troisièmes, soirée des jeunes talents, cérémonie des bacheliers de la ville.

- **Poursuivre les actions d'éducation à la participation citoyenne** : dès le plus jeune âge, par l'assemblée citoyenne (16-25 ans), le conseil local des jeunes (11-15 ans) ou le conseil municipal des enfants (6-10 ans).
- **Poursuivre et renforcer les dispositifs de proximité en direction des jeunes** : en s'appuyant sur la structure information jeunesse et le club jeunesse (développement d'un point d'écoute et d'accueil jeunes, sorties proposées par le service jeunesse).
- **Poursuivre le développement du dispositif ACTE** : il est mis en place en partenariat avec trois collèges sur quatre. Les objectifs à terme sont de généraliser le dispositif à l'ensemble des collèges mais également de modifier le nombre de jours d'accueil, pour pouvoir accueillir les élèves dès le premier jour d'exclusion.
- **Créer un programme de réussite éducative** : afin de mieux déceler les freins à l'apprentissage dans le cadre scolaire et de déployer les accompagnements individuels nécessaires.
- **Développer l'accompagnement à la scolarité** : afin de lutter contre l'échec et l'évitement scolaire, par la mise en œuvre de stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires, et d'une cellule locale de prévention de l'évitement scolaire. Par ailleurs, le CLAS a vocation à monter en puissance au regard de sa sollicitation croissante, notamment par les publics collégiens.
- **Proposer des stages de remobilisation** : pour les jeunes de 16 à 25 ans en rupture sociale et professionnelle.
- **Développer les dispositifs d'aller vers en direction du public jeune** : en renforçant les permanences en pied d'immeuble, proposées par le service jeunesse de la ville mais également les permanences hebdomadaires qui se tiennent au sein des collèges et lycées de la ville.
- **Accompagner les jeunes à l'obtention du BAFA** : le service jeunesse propose des accompagnements, l'animation constituant un premier emploi pour nombre de jeunes.
- **Développer des actions de lutte contre la précarité économique des jeunes** : notamment en direction de ceux qui n'apparaissent sur aucun radar. Un partenariat est mis en œuvre avec la Mission locale afin d'aider financièrement les jeunes en attente de signature d'un contrat d'engagement jeune (CEJ). Ainsi, des chèques d'accompagnement personnalisés sont proposés par le CCAS. Il s'agira ici de développer de nouveaux dispositifs d'aides, à destination de l'ensemble des jeunes en difficultés du territoire.
- **Accompagner financièrement les initiatives des jeunes publics** : via l'action Coup de pouce, qui permet d'octroyer une aide, sous critères, pour co-financer des projets à vocation solidaire, citoyenne, culturelle, professionnelle, sportive ou encore environnementale.

## 5. Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale

### Enjeux locaux

L'enjeu général est de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle. Les indicateurs liés à l'activité et à la qualification demeurent plus élevés dans les quartiers que dans le reste de la commune. Des actions spécifiques relatives à la maîtrise de la langue française, et au renforcement des compétences de base pourront notamment être développées.

### Actions envisagées

- **Renforcer l'offre en ateliers sociolinguistiques** : dans le cadre des actions portées par le conseiller numérique France services, ou avec d'autres partenaires pouvant proposer des ateliers adaptés au niveau des apprenants. **Des partenariats nouveaux**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

pourraient également être développés avec des associations et organismes locaux, afin de proposer des cours de langue à portée professionnelle.

- **Développer des actions visant les savoir-être** : notamment dans le cadre des préparations aux entretiens d'embauches. Des partenariats nécessitent d'être créés.
- **Organiser des événements interculturels** visant à promouvoir la richesse culturelle des quartiers.

## 6. Garantir un accès réel à la santé et aux droits

### Enjeux locaux

Le renouvellement du contrat local de santé (CLS) est en cours. Il permettra d'adapter les actions de prévention conformément aux enjeux, partagés par l'ARS, les plus prégnants du territoire en matière de santé.

Le diagnostic santé, établi en 2024 dans le cadre du renouvellement du contrat local de santé (CLS), a mis en évidence les constats suivants :

- 15% des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) sont en ALD (Affection longue durée) alors que la moyenne nationale est à 10,5%,
- Taux de pauvreté à 19%, moyenne départementale à 15,5%,
- 19,5% de familles monoparentales alors que la moyenne nationale est à 17%,
- Une surreprésentation des bénéficiaires de l'AME,
- Un niveau de vie médian inférieur au niveau régional,
- Des maladies chroniques plus importantes que sur les autres échelles territoriales,
- 18,5% de la population qui ne dispose pas de médecin traitant,
- Des taux inférieurs à la moyenne nationale d'adhésion aux campagnes de dépistages (col de l'utérus, colorectal, M'T Dents, etc.).

Une vigilance particulière est à apporter aux soins du public jeune, et particulièrement des jeunes les plus précaires. Un partenariat a ainsi été bâti avec la Mission locale afin de permettre une prise en charge financière des frais de santé du jeune suivi, dans l'attente de l'ouverture de ses droits.

Par ailleurs, en matière d'accès aux droits, une Maison France Services a ouvert ses portes sur le quartier de Chanzy-Briand en décembre 2023. Il est déjà connu et reconnu par la population qui le fréquente, même s'il reste éloigné du quartier de l'Église.

Enfin, en matière d'alimentation, l'enjeu est de permettre une alimentation de qualité, saine et durable.

### Actions envisagées

- **Renouveler les actions de dépistage et de prévention en matière de santé** : dans le cadre du CLS, de nombreuses actions de dépistage et de prévention ont vocation à perdurer, telles que la prévention du cancer du sein, le dépistage du diabète, la prévention buccodentaire en direction des classes de CP, la prévention des addictions, etc.
- **Développer le partenariat avec la CPTS** : afin d'accompagner et de favoriser les parcours de soins, les actions de prévention, et la coordination des acteurs.
- **Renforcer l'accès au soin du public jeune** : en poursuivant l'action en partenariat avec la Mission locale, et en renforçant le dispositif de PASS ambulatoire, financé par l'ARS. Enfin, la ville poursuivra ses actions de sensibilisation à l'hygiène buccodentaire en faveur des élèves d'élémentaire et des enfants fréquentant le Centre

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024



municipal de Santé. À ce titre, le Département est partenaire du projet (dotation de matériels tels que des brosses à dents et dentifrices).

- **Favoriser la pratique d'une activité physique adaptée** : pour les patients en affection de longue durée (ALD) à travers le dispositif Prescri'form, porté par le service des sports.
- **Poursuivre le développement des structures d'accès aux droits et d'accompagnement aux démarches administratives** : l'ambition est de renforcer le dispositif France Services (communication) et de développer les permanences au sein des quartiers (poursuite des partenariats CRAMIF, Mutuelle familiale, centre Delthil au sein du Centre Municipal de santé).
- **Proposer des ateliers de lutte contre la fracture numérique** : en s'appuyant sur l'expérience du Conseiller numérique France Services.
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire** : en développant les actions réalisées telles que le défis antigaspi, la réduction des composantes du repas scolaire, les tables de trocs entre élèves, etc.

## 7. Développer l'accès au sport et à la culture

### Enjeux locaux

La commune cible les actions en direction spécifique des enfants et des jeunes.

### Actions envisagées

- **Poursuivre les actions dans le cadre de la micro-folie** : en partenariat avec La Villette, elle est un outil supplémentaire utilisé par les acteurs locaux pour favoriser l'apprentissage dans une forme ludique et participative.
- **Développer l'accès au sport et à la culture** : à travers des leviers incitatifs (dispositifs sport à l'école, savoir rouler, PASS culture, savoir nager etc.) en développant notamment les partenariats avec notamment l'Agence pour l'éducation par le sport.

## 8. Prévenir, repérer et accompagner les femmes et les enfants victimes de violences

- **Poursuivre la formation des professionnels aux violences faites aux femmes et aux enfants afin d'améliorer le repérage, l'orientation et leur prise en charge**. L'observatoire VFF de Livry-Gargan organise tous les ans des formations en direction des professionnels (141 professionnels formés en 2022 et 2023). L'objectif est de poursuivre ces formations et de les élargir à de nouveaux acteurs (bailleurs sociaux, associations locales, etc.).
- **Renforcer l'accompagnement des femmes et les enfants victimes de violences** par une offre locale structurée autour de professionnels formés et en réseau. A ce jour, l'offre s'appuie sur la permanence d'une juriste spécialisée du CIDFF au sein du centre municipal Simone Veil (QPV de l'Eglise), d'une intervenante sociale au commissariat de police nationale de Livry-Gargan, d'une assistante sociale référente du CCAS et des professionnels des centres de la PMI. L'objectif est de renforcer cette offre locale (référénts au sein des structures partenaires, etc.).
- **Renforcer le partenariat avec les forces de l'ordre et les acteurs de la justice** : la création du poste d'intervenante sociale au commissariat de police permet de faciliter le dialogue entre l'action des forces de l'ordre et les professionnels. Des axes d'optimisation sont identifiés, notamment autour des situations de femmes et d'enfants en danger ou en matière d'interconnaissances des missions / interventions de chacun.

- **Renforcer les actions de prévention des violences en direction des jeunes.** Plusieurs professionnels interviennent au sein des collèges et des lycées (CCAS, service jeunesse, conseillère conjugale et familiale, ...). Une action en novembre 2023 autour d'une pièce de théâtre suivie d'un atelier théâtre forum a permis de sensibiliser 222 élèves de terminale ainsi que d'accompagner les enseignants dans leur approche éducative. L'objectif est de renforcer les actions de prévention et d'agir le plus en amont par des actions adaptées aux enfants de moins de 10 ans.
- **Mener des actions de sensibilisation et d'information auprès de la population :** communiquer sur les lieux ressources, sensibiliser à l'occasion de la journée internationale du 25 novembre mais également dans le cadre d'autres événements.

## PROJET ET ORGANISATION INTERCOMMUNALE

Afin de permettre une intervention cohérente, les deux communes proposent d'instaurer un pilotage commun de la politique de la ville. Il permettra de traiter d'une part le suivi du quartier Chanzy-Briand, et d'autre part celui des autres quartiers en politique de la ville (l'Église à Livry-Gargan et la Fourche-Canal de l'Ourcq aux Pavillons-sous-Bois). Cette organisation vise à optimiser le fonctionnement des instances, tout en créant les conditions pour l'émergence de projets intercommunaux. Elle pourra être ajustée en cours de fonctionnement, selon les besoins, voire entièrement révisée si nécessaire à l'automne 2026, dans le cadre de la clause de revoyure inscrite au contrat de ville cadre.

Le comité de pilotage intercommunal est composé des représentants des deux villes, de membres de Grand Paris Grand Est, et des représentants locaux des partenaires signataires du contrat de ville.

Son secrétariat est assuré, en binôme, par les ingénieries dédiées de chacune des communes. La constitution des maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) est détaillée dans les chapitres communaux ci-après. Celles-ci travailleront en bonne intelligence, grâce à des échanges réguliers (préparation et suivi des instances et des programmations).

Le comité de pilotage a pour missions :

- D'assurer le suivi du contrat de ville pour chacun des quartiers des deux communes, sur la base de bilans et d'éléments de diagnostics produits annuellement ;
- De planifier et de superviser la mise en œuvre des initiatives intercommunales ayant pour objectif d'améliorer l'habitat et le cadre de vie ;
- D'identifier les enjeux communs et les opportunités de coopération.

À titre expérimental, une partie des enveloppes financières de crédits spécifiques (enveloppes cibles, abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, autres) pourrait être dédiée au financement d'actions intercommunales, notamment en s'appuyant sur des opérateurs en capacité d'œuvrer sur les deux villes. Le comité de pilotage aurait la charge de statuer sur la pérennité ou la fin de cette enveloppe partagée.

Enfin, un système de communication efficace, destiné à informer les résidents des deux villes des actions programmées par le comité de pilotage, sera mis en place en s'appuyant sur les stratégies communales et outils existants.

## PRESENTATION DU QUARTIER INTERCOMMUNAL CHANZY-BRIAND

### 1. Situation du quartier de Chanzy – Briand

Le quartier Chanzy-Briand est partagé entre les villes de Livry-Gargan et des Pavillons-sous-Bois. Il est traversé par les limites communales : la RN3 au centre du quartier, et le boulevard Chanzy à son extrémité Est. Il est donc situé sur le territoire de Livry-Gargan dans sa partie Nord, et sur le territoire des Pavillons-sous-Bois dans sa partie Sud. Au Nord, il est composé de deux petits triangles bordés, d'une part par le boulevard Gutenberg et l'avenue Vauban, d'autre part par l'avenue Quesnay et le boulevard Jean Moulin. Au Sud, un plus grand triangle est bordé par l'avenue Victor Hugo, la RN3 et l'avenue de Chanzy.

Le quartier jouit d'une excellente accessibilité, avec la présence de la gare de tram-train T4 de Gargan, qui relie Aulnay-sous-Bois à Bondy, avec une interconnexion vers Montfermeil. Il est également desservi par un réseau de bus, notamment le long de la RN3.

Il se caractérise cependant par une zone d'habitat dégradé, constituée principalement d'immeubles en copropriétés ou mono propriétés des années 20 et 30, de 2 à 3 étages avec des locaux commerciaux peu qualitatifs en rez-de-chaussée. Malgré la présence de deux artères principales commerçantes, la qualité des commerces est en effet en déclin depuis plusieurs années. Toutefois, 3 marchés ambulants par semaine concourent à l'animation du quartier.

Le diagnostic de l'habitat privé montre que le quartier abrite des foyers rencontrant de grandes difficultés économiques et sociales : le revenu moyen annuel se situe en-dessous de 18 000€ et une part importante de ménages se situe sous le plafond des logements locatifs sociaux. Cette fragilité entraîne la nécessité de procéder à de nombreuses mises en sécurité d'immeubles et constats d'insalubrité de logements.

Outre un tissu d'habitat collectif privé, le quartier présente une part non négligeable de logements sociaux, marqués par une grande diversité d'opérateurs (10 bailleurs sociaux, pour 490 logements – dont 170 sur le secteur de Livry-Gargan, et 320 sur le secteur des Pavillons-sous-Bois).

L'important flux de voyageurs empruntant le T4 a entraîné des phénomènes d'économie illicite : la vente de cigarettes à la sauvette et le trafic de stupéfiants marquent ainsi particulièrement le quartier, aux abords de la place Oissey-Forfry. Certains commerces (épiceries-bars) génèrent également des nuisances importantes avec des phénomènes d'attroupement et de consommation d'alcool sur la chaussée.

Le quartier présente ainsi des défis importants de tranquillité publique s'ajoutant à ceux de la dégradation du patrimoine bâti, de la paupérisation de sa population et de la qualité de son activité commerciale. Un enjeu crucial réside notamment dans l'accompagnement des copropriétés fragiles, par le déploiement de programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés. L'accompagnement et le soutien accru d'une population socialement et économiquement fragile, en termes d'accès au droit et d'insertion sociale, semblent également être nécessaire.

## 2. Équipements et services

À Livry-Gargan :

- Un linéaire commercial le long du boulevard Chanzy et de l'Avenue de la République,
- Une structure France Services,
- Une gare de Tram-train,
- Un multi-accueil de 80 places,
- Un groupe scolaire composé de trois écoles qui accueille les enfants du quartier (la maternelle Bayard de 14 classes, l'élémentaire Bayard de 13 classes et l'élémentaire George Sand de 9 classes),
- Trois gymnases (Gutenberg, Bayard, Danton).

L'ouverture d'une Maison France Services en 2023 sur le boulevard de la République, a constitué une première réponse à l'enjeu d'insertion sociale et d'accompagnement dans l'accès aux droits. De nouveaux dispositifs d'accompagnement de proximité semblent néanmoins nécessaires : la perspective de création d'une Maison de quartier représenterait une opportunité, au regard des besoins et des enjeux locaux.

Aux Pavillons-sous-Bois, dans le quartier ou à proximité :

- Des équipements dédiés à la petite enfance : la crèche des Petits Voyageurs, ainsi que le Relais Petite Enfance (RPE) « La Parent'aile » et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP),
- Le Centre Municipal de Santé,
- Le service social, ainsi que l'association du Secours Catholique,
- Une offre commerciale variée répondant aux besoins en santé de base : une pharmacie, un supermarché, des commerces de bouche, un centre dentaire, un ophtalmologiste, un centre d'audition.
- Une aire de jeux.

## DECLINAISON LOCALE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES SUR LIVRY-GARGAN ET LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

La déclinaison des enjeux suivants est partagée à l'échelle du quartier intercommunal Chanzy – Briand, et précise les actions envisagées (communales ou intercommunales).

### 1. Poursuivre la rénovation des logements

#### Enjeux locaux

Le diagnostic de l'habitat privé, réalisé par Grand Paris Grand Est en 2021, a permis de mettre en évidence de nombreuses difficultés sur le parc privé des deux communes.

À Livry-Gargan, 19 000 logements du parc privé de Livry-Gargan pourraient nécessiter des travaux importants (source fiscale). Par ailleurs, 613 copropriétés (immeubles collectifs) sont comptabilisées : elles représentent 46% du parc total de logements. Un taux très important des copropriétés de la commune présente des signes de fragilités financières, via des taux d'endettement élevés (ponctuels ou non), dans le registre des copropriétés de l'agence nationale de l'habitat (ANAH, données fin 2021). Ainsi, au sein des 336 copropriétés dont les éléments financiers étaient renseignés, en décembre 2021 :

- 18% affichaient un taux d'endettement supérieur à 40%,
- 11% un taux d'endettement compris entre 25 et 40%.

Enfin, Livry-Gargan recense environ 800 divisions pavillonnaires sur son territoire. Livry-Gargan présente un tissu pavillonnaire très dense qui représente environ 60% des résidences principales. Ce phénomène s'amplifie, et crée des situations d'habitat indigne pour des personnes souvent vulnérables. Le traitement des mises en sécurité (périls) représente ainsi une priorité majeure. Une recrudescence de ces procédures est constatée sur les quartiers, comme celui de Chanzy-Briand, qui présentent des centres anciens avec un bâti vieillissant, des sols argileux ou gypseux et où les phénomènes de dissolution du gypse et de retrait-gonflement sont fréquents.

Aux Pavillons-sous-Bois, de nombreuses familles défavorisées demeurent dans des logements locatifs du parc privé, assimilables à des logements locatifs sociaux. La dégradation du taux de pauvreté de la commune atteste de cet état de fait : il y a 20 ans, le taux de pauvreté était dans la moyenne nationale soit 14 %. En 2022, son taux a atteint 19 % alors que la ville ne compte que 18,1 % de logements locatifs sociaux. Cet indicateur démontre que la pauvreté touche également et de façon plus importante encore le parc privé locatif (plus de 20 %).

L'ensemble de ces chiffres révèle l'ampleur de la problématique de l'habitat dégradé et indigne. Les communes agissent chacune pour mettre fin à la mise à disposition par des propriétaires indécents, marchands de sommeil, de logements qui ne répondent pas ou plus aux normes d'habitabilité, et où les désordres constituent des infractions aux décrets relatifs à la décence et à l'habitat, ainsi qu'au règlement sanitaire départemental.

Ces constats conduisent à cibler la lutte contre la fragilisation de l'habitat privé comme un enjeu majeur. Au niveau territorial, un diagnostic de l'habitat privé a été mené en 2021 et 2022 ayant permis d'identifier les copropriétés les plus fragiles en direction desquelles des actions ciblées pourront être déployées. Les deux communes se sont engagées aux côtés de Grand Paris Grand Est :

- À Livry-Gargan, en signant le 1<sup>er</sup> avril 2022 avec l'ANAH une convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC). Cinq copropriétés présentant des fragilités bénéficient ainsi d'un dispositif de redressement, dont une située à Chanzy-Briand, et une dans le quartier de l'Église. Cette convention permet d'envisager à terme des opérations complémentaires de travaux, notamment de rénovation énergétique ;

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

- **Aux Pavillons-sous-Bois**, la ville a acquis plusieurs propriétés et lots de copropriétés sur l'avenue Victor Hugo afin d'envisager une opération de démolition/reconstruction sur un périmètre classé en zone de projet, inscrit dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). L'ambition portée par la municipalité est de résorber le bâti dégradé tout en créant une entrée de ville entre Livry-Gargan et les Pavillons-sous-Bois, permettant d'accueillir des cellules commerciales ainsi que des logements plus adaptés au besoin.

### Actions envisagées

- **Poursuivre l'accompagnement des copropriétés fragiles (intercommunal)** : à Livry-Gargan, quatre des cinq copropriétés en POPAC pourront basculer en 2024 sur un dispositif d'OPAH-CD. La copropriété située sur Chanzy-Briand a été ciblée. Elle pourra ainsi entrer en phase opérationnelle, avec le financement de travaux d'urgence. Par ailleurs, de nouvelles copropriétés en voie de fragilisation pourront intégrer la troisième année du POPAC. Aux Pavillons-sous-Bois, une consultation pour une étude pré-opérationnelle pourrait être lancée, ciblant des adresses pour la mise en œuvre d'une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat des copropriétés dégradées (OPAH-CD), en lien avec l'ANAH.
- **Anticiper et accompagner les procédures de périls, et de lutte contre l'habitat indigne et les divisions pavillonnaires (Livry-Gargan et Pavillons-sous-Bois)** : les deux villes se sont dotées de plusieurs outils et dispositifs publics pour mieux lutter contre l'habitat indigne et insalubre, voire dangereux (procédures conjointes avec les services de l'agence régionale de santé, procédures de mises en sécurité, préemptions). Le permis de louer a également été mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018 à Livry-Gargan et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 aux Pavillons-sous-Bois. Enfin, un protocole a été signé par la Ville de Livry-Gargan, en février 2022 avec la SIFAE (opérateur de requalification de l'habitat pavillonnaire dégradé, filiale de l'établissement public foncier d'Ile-de-France et d'action logement). Au sein des deux villes, le dispositif sur les permis de louer a été couplé avec des actions menées par l'inspecteur de salubrité pour lutter contre l'habitat indigne en lien avec l'Agence Régionale de la Santé. Parallèlement, une campagne contre les divisions pavillonnaires au titre du code de l'urbanisme est menée par la mise en place d'astreintes administratives dès lors que les travaux réalisés ne sont pas réglementaires.

## 2. Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement

### Enjeux locaux

L'ampleur de l'enjeu en matière de rénovation du parc privé, conduit à concevoir un enjeu corollaire d'accompagnement des habitants, par des actions de médiation, de sensibilisation et d'information. Les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) peuvent constituer, à ce titre, un outil efficace. Si elles disposent de méthodes et de financements éprouvés sur le parc social, elles nécessiteraient des adaptations pour être opérationnelles dans le parc privé.

L'ANAH a ouvert en 2019, dans le cadre du Plan initiative copropriétés, un nouveau dispositif permettant de financer des actions de GUSP à hauteur de 50% (avec un plafond de 900€ par logement et par an), dans le cadre de conventions d'OPAH-CD, destinées à améliorer le cadre de vie des occupants, faciliter la gestion de l'attente, contribuer au redressement des copropriétés et anticiper les usages futurs après travaux.

De manière plus générale, l'enjeu d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants du quartier, et de les accompagner dans leurs conditions de vie dans le logement, quel que soit leur statut d'habitation, est partagé par les deux communes.

Grand Paris Grand Est a réalisé un recensement des logements sociaux, parcelle par parcelle, qui pourraient être éligibles à l'exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Compte tenu des estimations des avantages fiscaux, relativement faibles à l'échelle du quartier Chanzy-Briand, un fonctionnement optimisé pourrait être expérimenté : la mise en commun des avantages fiscaux permettrait le financement d'actions communes, bénéficiant à l'ensemble des habitants du quartier, quel que soit leur statut d'habitation, et en s'appuyant sur des opérateurs associatifs extérieurs.

Enfin, Livry-Gargan a signé le 7 février 2024 une convention avec l'agence locale de l'énergie et du climat – maîtrisez votre énergie (ALEC-MVE) ayant pour objectif de mettre en place des actions liées à l'information sur la rénovation énergétique, mais aussi la sensibilisation à la maîtrise des consommations.

### Actions envisagées

- **Amorcer une discussion avec l'ANAH afin de mettre en place une GUSP parc privé (intercommunal) :** dans le cadre de la mise en place des dispositifs d'OPAH-CD, un financement dédié à la GUSP pourrait être défini. Il pourrait être assorti d'une programmation commune, pour certaines actions conçues de manière coordonnée.
- **Mettre en place une démarche de GUSP parc social (intercommunal) :** en mettant en commun les avantages fiscaux disponibles, en identifiant des opérateurs extérieurs et en définissant une programmation intercommunale d'actions répondant à un diagnostic partagé.
- **Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information à l'utilisation du logement (Livry-Gargan) :** en partenariat avec l'ALEC-MVE (maîtrise des consommations d'énergie).
- **Développer la sensibilisation à la gestion des déchets et la préservation de l'environnement (Livry-Gargan) :** en partenariat avec Grand Paris Grand Est, et dans le cadre de la démarche de GUSP, afin d'encourager des comportements vertueux.
- **Développer des actions permettant l'appropriation des espaces publics (Livry-Gargan) :** il apparaît nécessaire de renforcer les liens entre habitants et de contribuer à l'ouverture sur les autres, au travers d'animations sociales, culturelles et sportives, organisées en pied d'immeuble, et en format participatif. Des actions municipales hors-murs pourraient être envisagées (fête des voisins, concerts du conservatoire, fête mondiale du jeu, etc.) afin de dynamiser l'espace urbain, de modifier l'image du quartier, de valoriser la diversité culturelle et de créer des opportunités d'interactions sociales.
- **Poursuivre et renforcer les dispositifs de prévention des impayés de loyers (Livry-Gargan) :** portés par le CCAS, et en lien avec les bailleurs sociaux.

### 3. Assurer la tranquillité résidentielle et publique

#### Enjeux locaux

Les problématiques de sécurité identifiées dans le quartier nécessitent une action publique renforcée en matière de tranquillité résidentielle et publique. Pour cela, les deux communes bénéficient d'outils dédiés, à différents niveaux :

- **À Livry-Gargan :** le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est actif, et dispose de différents groupes de travail. Il y existe également une police municipale, ainsi qu'un dispositif de vidéoprotection. La commune bénéficie enfin de l'implantation d'un commissariat de police nationale ;



- **Aux Pavillons-sous-Bois** : la commune a la particularité, malgré sa taille, de ne pas disposer de commissariat et d'être rattachée au commissariat de Bondy, malgré son souhait, pour des raisons évidentes, qu'elles soient géographiques, sociétales, sociales ou urbanistiques, d'être rattachée au commissariat de Livry-Gargan. Si son CLSPD est en cours de réactivation, elle dispose néanmoins d'une police municipale dont les effectifs ont été renforcés en 2023 (20 postes créés), ainsi que de conventions avec l'État et les transporteurs (SNCF, RATP). Elle a ainsi renforcé la visibilité des services de sécurité et la coopération entre eux (patrouilles sur l'espace public et dans les transports en commun). Enfin, elle a engagé en 2022 la modernisation de son dispositif de vidéoprotection (extension du réseau à 81 caméras, reliées par la fibre, contre 50 caméras hertziennes auparavant, dont 22 sont situées dans les quartiers prioritaires ; remplacement des écrans du centre de sécurité urbaine et raccordement au commissariat de Bondy).

Les deux communes partagent l'enjeu de garantie d'un cadre de vie agréable et apaisé pour les habitants, en agissant notamment dans la lutte contre les trafics (cigarettes et matières illicites), dans la réduction des dégradations du domaine public, dans le renforcement du dialogue entre habitants et institutions, mais aussi dans la prévention sociale de la délinquance. Pour cela, la poursuite du partenariat avec la police nationale et les bailleurs sociaux est indispensable, tant dans le cadre des CLSPD, que des démarches de GUSP.

### Actions envisagées

- **Renforcer le dialogue avec les institutions (Pavillons-sous-Bois)** : la commune entend relancer de manière efficace et concrète le CLSPD, véritable outil de prévention et de médiation, afin de renforcer la coopération entre la police municipale et la police nationale et, plus largement, l'ensemble des services de l'État.
- **Développer le volet prévention jeunesse du CLSPD (Livry-Gargan)** : en renforçant les partenariats dans le cadre des groupes de travail mineurs et bailleurs déjà mis en place (ciblage de l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, du service pénitentiaire d'insertion et de probation, des services du Département et de l'Éducation nationale). Il s'agira également de proposer des actions de prévention en direction du jeune public en s'appuyant sur les financements du FIPDR.
- **Poursuivre l'accroissement du dispositif de vidéoprotection (intercommunal)** : aux Pavillons-sous-Bois sont en cours de déploiement 21 caméras supplémentaires, dont 8 dans le quartier Chanzy-Briand. À Livry-Gargan, le déploiement de 19 caméras supplémentaires est prévu à horizon 2026. En parallèle, Livry-Gargan poursuivra son investissement dans le domaine de la prévention des actes de malveillance en s'appuyant sur les financements de la Région Ile-de-France et de la Préfecture.
- **Renforcer les moyens du service de police municipale (Pavillons-sous-Bois)** : la ville a engagé des sommes conséquentes dans le remplacement des véhicules de service, et dans la rénovation complète du poste de police municipale. Il occupera les deux étages de la Maison des services publics Claude Erignac, située à proximité directe du quartier La Fourche-Canal de l'Ourcq.
- **Agir auprès de l'État afin que la ville des Pavillons-sous-Bois dépende dorénavant du commissariat de Livry-Gargan à proximité du QPV**
- **Développer les actions de médiation (Livry-Gargan et Pavillons-sous-Bois)** : pour concourir à la construction de liens entre les habitants et les institutions. Dans ce cadre, la mise en place d'une permanence d'un délégué police-population sera recherchée.

## 4. Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale

### Enjeux locaux

- **Redynamiser et diversifier le tissu commercial**

Pour permettre de maintenir un tissu commercial diversifié, les deux villes se sont investies au sein de ce champ.

**La commune des Pavillons-sous-Bois** a réalisé une analyse du commerce local, justifiant le choix d'un périmètre de sauvegarde du commerce existant. Cette étude a débouché sur la mise en œuvre du droit de préemption commercial. Quatre secteurs ont été retenus dont deux en géographie prioritaire, Chanzy-Briand la Fourche-Canal de l'Ourcq. Elle s'est, en autonomie, portée acquéreur ces dernières années de baux et de murs commerciaux pour maintenir du commerce de proximité. Certaines activités ont ainsi pu être pérennisées ou relocalisées sur le quartier Chanzy-Briand : un restaurant traditionnel, un bar, une agence immobilière, et un show-room de vêtements de marques à prix abordable.

**La commune de Livry-Gargan** porte également, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en termes de développement et de maintien d'une offre commerciale de proximité qualitative. Le 14 février 2015, a été mis en place des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, dont fait partie le pôle commercial de Chanzy. Les enjeux sont multiples : il s'agit à la fois de développer une offre de commerces tout en confortant les polarités commerciales et en maintenant une offre de proximité essentielle (boulangerie, pharmacie, épicerie, etc.). La commune s'est alors faite accompagner par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine-Saint-Denis afin de définir les périmètres de préemption des fonds de commerces, des fonds artisanaux et des baux commerciaux. Cependant, pour lutter contre la déqualification de l'offre commerciale, et accroître l'attractivité des investissements commerciaux au sein de ce secteur, il est essentiel de mener en parallèle un travail d'attractivité du territoire.

- **Toucher les publics les plus éloignés des structures de l'emploi**

Différents leviers peuvent être actionnés afin d'améliorer l'employabilité : diagnostiquer les freins à l'emploi, et développer les dynamiques d'aller-vers.

En lien avec la mission locale de Gagny, Villemomble, Les Pavillons-sous-Bois, la Ville des Pavillons-sous-Bois porte différentes actions qu'elle entend développer au sein des quartiers la Fourche-Canal de l'Ourcq et Chanzy-Briand, au travers de la Maison de l'emploi, en direction des publics sans emploi.

Par ailleurs, dans le cadre des politiques d'insertion, le Département de la Seine-Saint-Denis se mobilise pour les allocataires du RSA au travers des agences locales d'insertion (ALI). L'association Aurore, en consortium avec Astrolabe Formation, a été retenue pour la **circonscription de Livry-Gargan - Les Pavillons-sous-Bois - Vaujours**. Depuis février 2024, une permanence de l'ALI a vu le jour sur la commune des Pavillons-sous-Bois, au sein de la Maison de l'emploi, à destination des habitants de la commune. L'objectif de l'ALI est de permettre l'émancipation et l'autonomie de la personne par le travail.

### Actions envisagées

- **Poursuivre et renforcer l'action en matière d'action commerciale (Pavillons-sous-Bois)** : la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'acquisition des murs de cellules commerciales et de préemption des baux. Cependant, cela demande des moyens budgétaires importants. Dernièrement, elle vient de s'inscrire dans le dispositif « Centres-villes vivants ». Porté par la Métropole du Grand Paris, il accompagne les collectivités, via sa foncière associée, dans le processus de requalification et de redynamisation du commerce local, en conseillant

les élus mais également en portant financièrement tout ou partie de l'acquisition de murs et/ou de baux commerciaux. Un travail partenarial pourra également être mené avec les bailleurs sociaux pour favoriser l'implantation de commerces qualitatifs.

- **Développer les actions proposées au sein de la Maison de l'emploi (Pavillons-sous-Bois)** : organisation de session de coaching collectives et individuelles pour construire et stabiliser son projet professionnel (« Mon alternance sur mesure » via l'association JobIRL), mise en place d'ateliers de diagnostic des compétences numériques (dispositif « Egal-IT » porté par l'association ADFSAP en partenariat avec le Département), conseil en évolution professionnelle avec la mise en place de permanence du Truck CEP.
- **Pérenniser l'implantation de l'ALI Aurore** : il est envisagé de permettre à l'ALI d'installer des locaux de manière pérenne et ainsi offrir aux habitants, et particulièrement ceux des quartiers prioritaires, une offre de proximité. Le lieu d'implantation est en cours de réflexion entre l'opérateur et les communes.
- **Livry-Gargan poursuivra son partenariat** avec l'agence locale d'insertion portée par Aurore dans le domaine de l'insertion.

## MODALITES LOCALES DE CONCERTATION

L'entrée en géographie prioritaire nécessite dans un premier temps de mettre en place un projet spécifique et une organisation communale en direction des habitants des quartiers. La période 2024-2026 sera mise à profit pour expérimenter ce projet et cette organisation, en s'appuyant sur les dispositifs de communication et d'échange avec la population existants. Des espaces d'échange dédiés pourraient être mis en place dans un deuxième temps, à partir de 2026, pour renforcer la concertation.

## **ANNEXES**

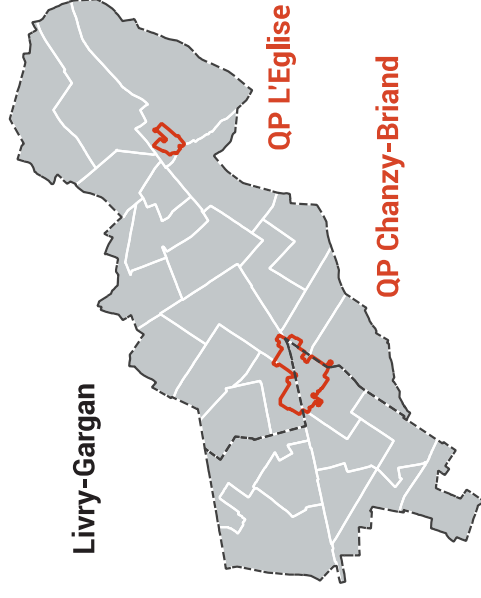
### **ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE**

#### **CARTES**

# Les habitants des Quartiers Prioritaires de Livry-Gargan



Livry-Gargan

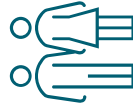


## Profil socio-économique des quartiers

**4%** des habitants de Livry-Gargan vivent dans un quartier prioritaire, soit **1 920** personnes



**33%** des ménages ont emménagé dans leur logement (moins de 5 ans)  
(33% à Livry-Gargan)



**40%** de la population a moins de 25 ans  
(34% à Livry-Gargan)



**36%** des ménages sont composés d'une personne  
(34% à Livry-Gargan)

**2,5** personnes en moyenne par ménage  
(2,4 à Livry-Gargan)



**25%** des ménages sont des familles monoparentales  
(21% à Livry-Gargan)

Un niveau de vie mensuel médian de **1 605€**  
(1 784€ à Livry-Gargan)



Un taux de pauvreté de **25%**  
(19% à Livry-Gargan)



**7%** des personnes de 16-24 ans sont non scolarisés et sans diplôme  
(7% à Livry-Gargan)



## Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique



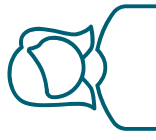
**59%** des 15-64 ans sont en emploi  
(66% à Livry-Gargan)



**38%** des 15 ans et plus non-scolarisés sont sans diplôme  
(29% à Livry-Gargan)



**12%** des actifs occupés se déplacent à pieds ou en vélo  
(9% à Livry-Gargan)



**84%** des femmes de 15-64 ans sont en activité  
(85% à Livry-Gargan)



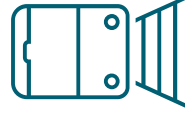
**51%** des ménages possèdent une seule voiture  
(54% à Livry-Gargan)



**82%** des actifs occupés travaillent dans une autre commune  
(83% à Livry-Gargan)



**19%** des ménages possèdent deux voitures ou plus  
(26% à Livry-Gargan)



**48%** se déplacent en transports en commun  
(34% à Livry-Gargan)



**22%** des mineurs en situation de fragilité  
(16% à Livry-Gargan)

**62%** des 75 ans ou plus vivent seuls,  
(44% à Livry-Gargan)

**25%** sont en situation de fragilité  
(16% à Livry-Gargan)

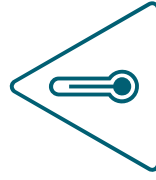


Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620\_2024-06-12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

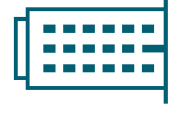
## Des quartiers du lien et des transitions



**17%** de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) parmi les assurés sociaux  
(14% à Livry-Gargan)



**64%** des résidences principales en chauffage central individuel  
(76% à Livry-Gargan)

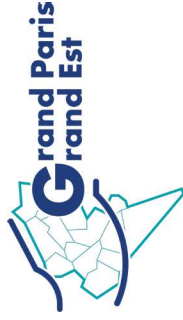


**24%** des résidences principales construites avant 1970  
(40% à Livry-Gargan)

**64%** entre 1970 et 2006  
(50% à Livry-Gargan)

**12%** après 2006  
(10% à Livry-Gargan)

# Les habitants du Quartier Prioritaire Chanzy-Briand



Les Pavillons-sous-Bois

QP Chanzy-Briand

## Profil socio-économique des quartiers

**1%** des habitants de Livry-Gargan et des Pavillons-sous-Bois vivent dans ce quartier prioritaire, soit **910** personnes



**42%** des ménages ont emménagé récemment dans leur logement (moins de 5 ans)

(33% à Livry-Gargan)  
(39% aux Pavillons-sous-Bois)



Un niveau de vie mensuel médian de

**1 534€**

(1 784€ à Livry-Gargan)  
(1 777€ aux Pavillons-sous-Bois)

**38%** de la population a moins de 25 ans

(34% à Livry-Gargan)  
(34% aux Pavillons-sous-Bois)



Un taux de pauvreté de **25%**

(19% à Livry-Gargan)  
(19% aux Pavillons-sous-Bois)



**2,3** personnes en moyenne par ménage

(2,4 à Livry-Gargan)  
(2,4 aux Pavillons-sous-Bois)



**22%** des ménages sont des familles monoparentales

(21% à Livry-Gargan)  
(19% aux Pavillons-sous-Bois)



**6%** des personnes de 16-24 ans sont non scolarisés et sans diplôme

(7% à Livry-Gargan)  
(10% aux Pavillons-sous-Bois)

Accusé de réception en préfecture  
093219300464-20240620\_2024\_06\_12-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

## Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique

**61%** des 15-64 ans sont en emploi  
(66% à Livry-Gargan)  
(67% aux Pavillons-sous-Bois)



**35%** des 15 ans et plus non-scolarisés sont sans diplôme  
(29% à Livry-Gargan)  
(28% aux Pavillons-sous-Bois)



**7%** des actifs occupés se déplacent à pieds ou en vélo  
(9% à Livry-Gargan)  
(10% aux Pavillons-sous-Bois)

**88%** des femmes de 15-64 ans sont en activité  
(85% à Livry-Gargan)  
(86% aux Pavillons-sous-Bois)



**47%** des ménages possèdent une seule voiture  
(54% à Livry-Gargan)  
(53% aux Pavillons-sous-Bois)

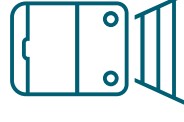


**35%** se déplacent en véhicule motorisé  
(57% à Livry-Gargan)  
(53% aux Pavillons-sous-Bois)

**84%** des actifs occupés travaillent dans une autre commune  
(83% à Livry-Gargan)  
(84% aux Pavillons-sous-Bois)



**16%** des ménages possèdent deux voitures ou plus  
(26% à Livry-Gargan)  
(22% aux Pavillons-sous-Bois)



**58%** se déplacent en transports en commun  
(34% à Livry-Gargan)  
(37% aux Pavillons-sous-Bois)

**18%** des mineurs en situation de fragilité  
(16% à Livry-Gargan)  
(16% aux Pavillons-sous-Bois)

**62%** des 75 ans ou plus vivent seuls,  
(44% à Livry-Gargan)  
(44% aux Pavillons-sous-Bois)

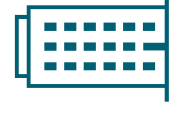
**25%** sont en situation de fragilité  
(16% à Livry-Gargan)  
(17% aux Pavillons-sous-Bois)



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620\_2024-06-12-DL  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024



**16%** de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) parmi les assurés sociaux  
(14% à Livry-Gargan)  
(17% aux Pavillons-sous-Bois)



**9%** des résidences principales construites avant 1970  
(40% à Livry-Gargan)  
(46% aux Pavillons-sous-Bois)

**69%** entre 1970 et 2006  
(50% à Livry-Gargan)  
(41% aux Pavillons-sous-Bois)

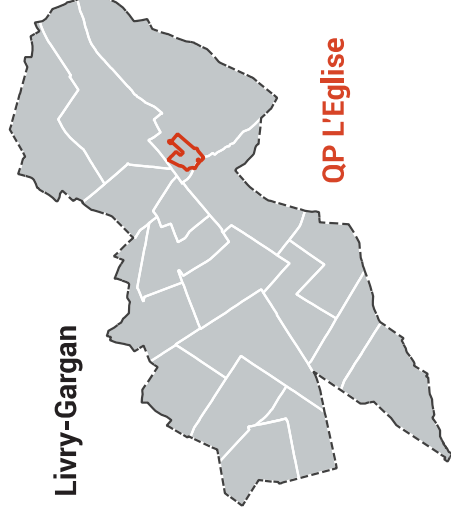
**22%** après 2006  
(10% à Livry-Gargan)  
(13% aux Pavillons-sous-Bois)



**85%** des résidences principales en chauffage central individuel  
(76% à Livry-Gargan)  
(79% aux Pavillons-sous-Bois)



# Les habitants du Quartier Prioritaire L'Eglise

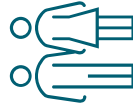


## Profil socio-économique des quartiers

**2%** des habitants de Livry-Gargan vivent dans ce quartier prioritaire, soit **1 010** personnes



**23%** des ménages ont emménagé récemment dans leur logement (moins de 5 ans)  
(33% à Livry-Gargan)



**42%** de la population a moins de 25 ans  
(34% à Livry-Gargan)



**28%** des ménages sont composés d'une personne  
(34% à Livry-Gargan)

**2,7** personnes en moyenne par ménage  
(2,4 à Livry-Gargan)



**30%** des ménages sont des familles monoparentales  
(21% à Livry-Gargan)

Un niveau de vie mensuel médian de **1 534€**  
(1 784€ à Livry-Gargan)



Un taux de pauvreté de **25%**  
(19% à Livry-Gargan)



**8%** des personnes de 16-24 ans sont non scolarisées et sans diplôme  
(7% à Livry-Gargan)



## Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique



**56%** des 15-64 ans sont en emploi  
(66% à Livry-Gargan)



**41%** des 15 ans et plus non-scolarisés sont sans diplôme  
(29% à Livry-Gargan)



**17%** des actifs occupés se déplacent à pieds ou en vélo  
(9% à Livry-Gargan)



**79%** des femmes de 15-64 ans sont en activité  
(85% à Livry-Gargan)



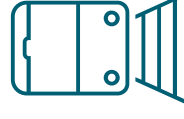
**56%** des ménages possèdent une seule voiture  
(54% à Livry-Gargan)



**78%** des actifs occupés travaillent dans une autre commune  
(83% à Livry-Gargan)



**22%** des ménages possèdent deux voitures ou plus  
(26% à Livry-Gargan)



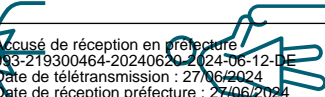
**37%** se déplacent en transports en commun  
(34% à Livry-Gargan)



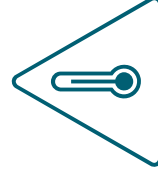
**27%** des mineurs en situation de fragilité  
(16% à Livry-Gargan)



**18%** de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) parmi les assurés sociaux  
(14% à Livry-Gargan)



**37%** des 75 ans ou plus vivent seuls,  
(44% à Livry-Gargan)



**17%** sont en situation de fragilité  
(16% à Livry-Gargan)



**40%** des résidences principales construites avant 1970  
(40% à Livry-Gargan)

**60%** entre 1970 et 2006  
(50% à Livry-Gargan)

**Aucune** après 2006  
(10% à Livry-Gargan)

## Des quartiers du lien et des transitions

# EPT GRAND PARIS GRAND EST

Quartiers de la  
Politique de la Ville

Livry-Gargan

■ Périmètre QPV 2024  
■ Périmètre QPV 2015

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-156-1-DM  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

0 200 m

Sources : QPV 2015 et 2024)  
Fond de plan : 2015-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034-1035-1036-1037-1038-1039-1040-1041-1042-1043-1044-1045-1046-1047-1048-1049-1050-1051-1052-1053-1054-1055-1056-1057-1058-1059-1060-1061-1062-1063-1064-1065-1066-1067-1068-1069-1070-1071-1072-1073-1074-1075-1076-1077-1078-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1085-1086-1087-1088-1089-1090-1091-1092-1093-1094-1095-1096-1097-1098-1099-1100-1101-1102-1103-1104-1105-1106-1107-1108-1109-1110-1111-1112-1113-1114-1115-1116-1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123-1124-1125-1126-1127-1128-1129-1130-1131-1132-1133-1134-1135-1136-1137-1138-1139-1140-1141-1142-1143-1144-1145-1146-1147-1148-1149-1150-1151-1152-1153-1154-1155-1156-1157-1158-1159-1160-1161-1162-1163-1164-1165-1166-1167-1168-1169-1170-1171-1172-1173-1174-1175-1176-1177-1178-1179-1180-1181-1182-1183-1184-1185-1186-1187-1188-1189-1190-1191-1192-1193-1194-1195-1196-1197-1198-1199-1200-1201-1202-1203-1204-1205-1206-1207-1208-1209-1210-1211-1212-1213-1214-1215-1216-1217-1218-1219-1220-1221-1222-1223-1224-1225-1226-1227-1228-1229-1230-1231-1232-1233-1234-1235-1236-1237-1238-1239-1240-1241-1242-1243-1244-1245-1246-1247-1248-1249-1250-1251-1252-1253-1254-1255-1256-1257-1258-1259-1260-1261-1262-1263-1264-1265-1266-1267-1268-1269-1270-1271-1272-1273-1274-1275-1276-1277-1278-1279-1280-1281-1282-1283-1284-1285-1286-1287-1288-1289-1290-1291-1292-1293-1294-1295-1296-1297-1298-1299-1300-1301-1302-1303-1304-1305-1306-1307-1308-1309-1310-1311-1312-1313-1314-1315-1316-1317-1318-1319-1320-1321-1322-1323-1324-1325-1326-1327-1328-1329-1330-1331-1332-1333-1334-1335-1336-1337-1338-1339-1340-1341-1342-1343-1344-1345-1346-1347-1348-1349-1350-1351-1352-1353-1354-1355-1356-1357-1358-1359-1360-1361-1362-1363-1364-1365-1366-1367-1368-1369-1370-1371-1372-1373-1374-1375-1376-1377-1378-1379-1380-1381-1382-1383-1384-1385-1386-1387-1388-1389-1390-1391-1392-1393-1394-1395-1396-1397-1398-1399-1400-1401-1402-1403-1404-1405-1406-1407-1408-1409-1410-1411-1412-1413-1414-1415-1416-1417-1418-1419-1420-1421-1422-1423-1424-1425-1426-1427-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435-1436-1437-1438-1439-1440-1441-1442-1443-1444-1445-1446-1447-1448-1449-1450-1451-1452-1453-1454-1455-1456-1457-1458-1459-1460-1461-1462-1463-1464-1465-1466-1467-1468-1469-1470-1471-1472-1473-1474-1475-1476-1477-1478-1479-1480-1481-1482-1483-1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1492-1493-1494-1495-1496-1497-1498-1499-1500-1501-1502-1503-1504-1505-1506-1507-1508-1509-1510-1511-1512-1513-1514-1515-1516-1517-1518-1519-1520-1521-1522-1523-1524-1525-1526-1527-1528-1529-1530-1531-1532-1533-1534-1535-1536-1537-1538-1539-1540-1541-1542-1543-1544-1545-1546-1547-1548-1549-1550-1551-1552-1553-1554-1555-1556-1557-1558-1559-1560-1561-1562-1563-1564-1565-1566-1567-1568-1569-1570-1571-1572-1573-1574-1575-1576-1577-1578-1579-1580-1581-1582-1583-1584-1585-1586-1587-1588-1589-1590-1591-1592-1593-1594-1595-1596-1597-1598-1599-1600-1601-1602-1603-1604-1605-1606-1607-1608-1609-1610-1611-1612-1613-1614-1615-1616-1617-1618-1619-1620-1621-1622-1623-1624-1625-1626-1627-1628-1629-1630-1631-1632-1633-1634-1635-1636-1637-1638-1639-1640-1641-1642-1643-1644-1645-1646-1647-1648-1649-1650-1651-1652-1653-1654-1655-1656-1657-1658-1659-1660-1661-1662-1663-1664-1665-1666-1667-1668-1669-1670-1671-1672-1673-1674-1675-1676-1677-1678-1679-1680-1681-1682-1683-1684-1685-1686-1687-1688-1689-1690-1691-1692-1693-1694-1695-1696-1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1707-1708-1709-1710-1711-1712-1713-1714-1715-1716-1717-1718-1719-1720-1721-1722-1723-1724-1725-1726-1727-1728-1729-1730-1731-1732-1733-1734-1735-1736-1737-1738-1739-1740-1741-1742-1743-1744-1745-1746-1747-1748-1749-1750-1751-1752-1753-1754-1755-1756-1757-1758-1759-1760-1761-1762-1763-1764-1765-1766-1767-1768-1769-1770-1771-1772-1773-1774-1775-1776-1777-1778-1779-1780-1781-1782-1783-1784-1785-1786-1787-1788-1789-1790-1791-1792-1793-1794-1795-1796-1797-1798-1799-1800-1801-1802-1803-1804-1805-1806-1807-1808-1809-1810-1811-1812-1813-1814-1815-1816-1817-1818-1819-1820-1821-1822-1823-1824-1825-1826-1827-1828-1829-1830-1831-1832-1833-1834-1835-1836-1837-1838-1839-1840-1841-1842-1843-1844-1845-1846-1847-1848-1849-1850-1851-1852-1853-1854-1855-1856-1857-1858-1859-1860-1861-1862-1863-1864-1865-1866-1867-1868-1869-1870-1871-1872-1873-1874-1875-1876-1877-1878-1879-1880-1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1891-1892-1893-1894-1895-1896-1897-1898-1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1931-1932-1933-1934-1935-1936-1937-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946-1947-1948-1949-1950-1951-1952-1953-1954-1955-1956-1957-1958-1959-1960-1961-1962-1963-1964-1965-1966-1967-1968-1969-1970-1971-1972-1973-1974-1975-1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035-2036-2037-2038-2039-2040-2041-2042-2043-2044-2045-2046-2047-2048-2049-2050-2051-2052-2053-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2067-2068-2069-2070-2071-2072-2073-2074-2075-2076-2077-2078-2079-2080-2081-2082-2083-2084-2085-2086-2087-2088-2089-2090-2091-2092-2093-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2110-2111-2112-2113-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2129-2130-2131-2132-2133-2134-2135-2136-2137-2138-2139-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146-2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2161-2162-2163-2164-2165-2166-2167-2168-2169-2170-2171-2172-2173-2174-2175-2176-2177-2178-2179-2180-2181-2182-2183-2184-2185-2186-2187-2188-2189-2190-2191-2192-2193-2194-2195-2196-2197-2198-2199-2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206-2207-2208-2209-2210-2211-2212-2213-2214-2215-2216-2217-2218-2219-2220-2221-2222-2223-2224-2225-2226-2227-2228-2229-2230-2231-2232-2233-2234-2235-2236-2237-2238-2239-2240-2241-2242-2243-2244-2245-2246-2247-2248-2249-2250-2251-2252-2253-2254-2255-2256-2257-2258-2259-2260-2261-2262-2263-2264-2265-2266-2267-2268-2269-2270-2271-2272-2273-2274-2275-2276-2277-2278-2279-2280-2281-2282-2283-2284-2285-2286-2287-2288-2289-2290-2291-2292-2293-2294-2295-2296-2297-2298-2299-2300-2301-2302-2303-2304-2305-2306-2307-2308-2309-2310-2311-2312-2313-2314-2315-2316-2317-2318-2319-2320-2321-2322-2323-2324-2325-2326-2327-2328-2329-2330-2331-2332-2333-2334-2335-2336-2337-2338-2339-2340-2341-2342-2343-2344-2345-2346-2347-2348-2349-2350-2351-2352-2353-2354-2355-2356-2357-2358-2359-2360-2361-2362-2363-2364-2365-2366-2367-2368-2369-2370-2371-2372-2373-2374-2375-2376-2377-2378-2379-2380-2381-2382-2383-2384-2385-2386-2387-2388-2389-2390-2391-2392-2393-2394-2395-2396-2397-2398-2399-2400-2401-2402-2403-2404-2405-2406-2407-2408-2409-2410-2411-2412-2413-2414-2415-2416-2417-2418-2419-2420-2421-2422-2423-2424-2425-2426-2427-2428-2429-2430-2431-2432-2433-2434-2435-2436-2437-2438-2439-2440-2441-2442-2443-2444-2445-2446-2447-2448-2449-2450-2451-2452-2453-2454-2455-2456-2457-2458-2459-2460-2461-2462-2463-2464-2465-2466-2467-2468-2469-2470-2471-2472-2473-2474-2475-2476-2477-2478-2479-2480-2481-2482-2483-2484-2485-2486-2487-2488-2489-2490-2491-2492-2493-2494-2495-2496-2497-2498-2499-2500-2501-2502-2503-2504-2505-2506-2507-2508-2509-2510-2511-2512-2513-2514-2515-2516-2517-2518-2519-2520-2521-2522-2523-2524-2525-2526-2527-2528-2529-2530-2531-2532-2533-2534-2535-2536-2537-2538-2539-2540-2541-2542-2543-2544-2545-2546-2547-2548-2549-2550-2551-2552-2553-2554-2555-2556-2557-2558-2559-2560-2561-2562-2563-2564-2565-2566-2567-2568-2569-2570-2571-2572-2573-2574-2575-2576-2577-2578-2579-2580-2581-2582-2583-2584-2585-2586-2587-2588-2589-2590-2591-2592-2593-2594-2595-2596-2597-2598-2599-2600-2601-2602-2603-2604-2605-2606-2607-2608-2609-2610-2611-2612-2613-2614-2615-2616-2617-2618-2619-2620-2621-2622-2623-2624-2625-26

# EPT GRAND PARIS GRAND EST

Quartiers de la  
Politique de la Ville

Livry-Gargan  
Les Pavillons-sous-Bois

Périmètre QPV 2024



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-10-DM  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Sources : CIPV 2015 et 2024)  
Fond de plan : IGN (IGN, 2018)  
Date de réalisation : 01.02.2024











11, boulevard de Mont d'Est  
Innovable "Jupiter"  
93800 Noisy-le-Grand  
T4 : 81 41 70 39 10  
grandparisandest.fr

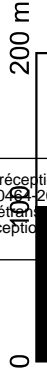


# EPT GRAND PARIS GRAND EST

## Quartier en politique de la ville

### Livry-Gargan Les Pavillons-sous-Bois

-  QPV
-  Lieu d'accueil de la petite enfance
-  Équipement de santé
-  Équipement de proximité
-  Équipement sportif en salle
-  École maternelle
-  École élémentaire
-  Collège
-  Lycée
-  Établissement d'enseignement supérieur

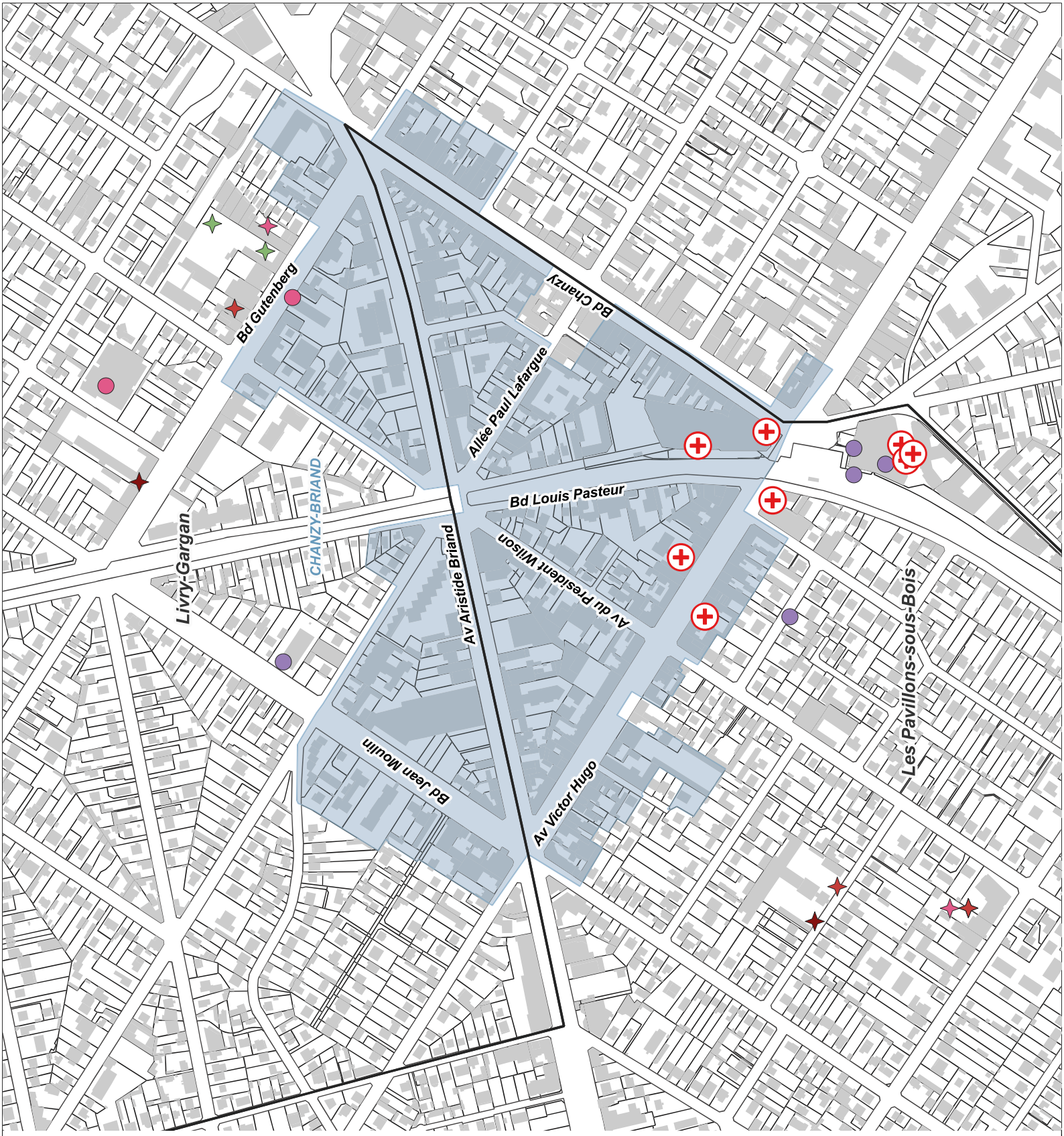


Accusé de réception en préfecture  
093-219300402-20240620-2024-06-11-11  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception en préfecture : 27/06/2024

Source: QPV (AUG 2024) / Websig GPGE 2020  
Réalisé par le Service Politique de la Ville (30.04.2024)



11, boulevard du Mont d'Est  
93300 Noisy-le-Grand  
Tél : 01 41 70 39 10  
grandparisgrandest.fr



# EPT GRAND PARIS GRAND EST

Quartier en politique de la ville

## Livry-Gargan



- QPV
- Lieu d'accueil de la petite enfance
- Établissement d'accueil pour personnes âgées
- Équipement de santé
- Équipements de loisirs de proximité
- Équipement sportif de plein air
- École maternelle

Accusé de réception en préfecture  
093-21930042-20240620-2024-06-11-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception en préfecture : 27/06/2024

Source: QPV (AUGUSTE 2024) / Websig GPGE 2020

Réalisé par le Service Politique de la Ville (30.04.2024)



11, boulevard du Mont d'Est  
93300 Noisy-le-Grand  
Tél : 01 41 70 39 10  
grandparisgrandest.fr

**CONVENTION DE SUBVENTION**

Date de notification :

**Référence dossier (à rappeler dans toute correspondance) :**

93931566 24 DS01 1193P15327 = 40 000,00 €

2024 - GPGE CDV LIG - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - Ville Livry-Gargan

- VU la loi de finances initiale pour 2024 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances
- VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- VU la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations ou fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU le décret 2019-1416 du 20 décembre 2019 (art.5) portant organisation de la Direction générale des collectivités locales
- VU le dossier de demande de subvention déposé par l'organisme bénéficiaire

***Pour les aides de minimis inférieures à 750 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux***

- VU le règlement n° 2023/2832 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

***Pour les aides d'État supérieures ou égales à 750 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux***

- VU la décision du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général

L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) a ouvert une plateforme collaborative « La Grande Équipe ».

Créer votre compte dès à présent ! <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

Vous aurez accès aux informations relatives à la politique de la ville et pourrez échanger avec les acteurs des quartiers prioritaires

Entre l'État, représenté par le préfet,

et l'organisme,

VILLE DE LIVRY GARGAN,  
4, place Françoise Mitterand 93190 LIVRY GARGAN  
représenté(e) par son représentant légal, Monsieur Pierre-Yves MARTIN

N° SIRET : 219300464 00019      N° Tiers Chorus : 2100039309

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 : Objet et montant de la subvention**

Au titre de l'exercice 2024, l'État, sur le programme budgétaire Politique de la ville, contribue financièrement pour un montant de 40 000,00 € au projet d'intérêt général suivant que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre :

Action n° 1 - DA00264128 - 2024 - GPGE CDV LIG - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - Ville Livry-Gargan : 40 000,00 €

Le chargé de mission, cadre A, est recruté pour l'animation et la coordination de la Politique de la ville. Il aura en charge l'organisation, la coordination et l'animation des groupes de travail découlant des enjeux déclinés dans le cadre du Contrat de ville, en lien avec GPGE (appel à projets, accompagnement des porteurs de projets communaux ou associatifs).

Il coordonnera différentes actions, notamment la conduite d'une démarche de gestion urbaine de proximité à l'échelle de la ville et assurer le suivi de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il sera force de proposition dans la mise en œuvre d'actions concourant à l'animation et au lien social au sein des quartiers.

#### **Ce projet a pour objectif de :**

2024 - GPGE CDV LIG - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - Ville Livry-Gargan

Il s'agit d'un recrutement d'un agent en charge de la mise en œuvre de la politique de la ville.

#### **Pour réaliser ce projet, les moyens suivants seront mis en œuvre :**

2024 - GPGE CDV LIG - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - Ville Livry-Gargan

Les moyens humains dédiés à cette action sont un cadre A (1 ETP).

### **Article 2 : Respect du Contrat d'engagement républicain par les associations et les fondations**

Le bénéficiaire de la subvention représentant une association ou une fondation, s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment :

- à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'association ou la fondation informe ses membres par tout moyen (affichage dans ses locaux, mise en ligne sur son site internet, etc...) des engagements inscrits dans le contrat d'engagement républicain. Elle veille à ce qu'ils soient respectés par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

Tout constat d'un manquement commis par l'une ou l'autre de ces personnes conduira au reversement de la subvention au prorata de la période restant à courir.

### **Article 3 : Imputation budgétaire et comptable**

La subvention est imputée sur les crédits du programme budgétaire Politique de la ville (147).

Domaine fonctionnel : 0147-01-10

Code activité : 0147010101

Groupe marchandise : 10.03.01

L'ordonnateur de la dépense est : le préfet.

Votre interlocuteur, service prescripteur, est : la Préfecture de Seine-Saint-Denis

Le comptable assignataire est : le directeur des finances publiques

94 RUE REAUMUR

75104 PARIS CEDEX 02

### **Article 4 : Modalités de versement**

La subvention sera versée en totalité dans le mois suivant sa notification sur le compte :

IBAN : FR453000100934D935000000008

BIC : BDFEFRPPCCT



#### **Article 5 : Détermination du montant de la subvention**

Le montant de la subvention a été déterminé au vu du budget prévisionnel établi par l'organisme dans son dossier de demande de subvention. Le financement n'excède pas la différence entre les charges directes et indirectes et les recettes engendrées par la mise en œuvre de l'action.

Les coûts totaux estimés éligibles sont de :

Action n° 1 : 2024 - GPGE CDV LIG - Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Ville Livry-Gargan

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 78 000,00 €

#### **Article 6 : Délai de réalisation**

Le programme d'actions doit être achevé au plus tard le **31 décembre 2024**.

#### **Article 7 : Compte-rendu financier**

L'organisme bénéficiaire devra justifier l'emploi de la subvention lors de toute nouvelle demande ou, à défaut, au plus tard le **30 juin 2025**, en produisant un compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

La justification s'effectue directement dans l'espace Usagers de la plateforme DAUPHIN.

En cas de non production du compte rendu financier, la subvention sera reversée au Trésor public.

Si le financement excède la différence entre les produits et les charges, les sommes non utilisées seront reversées au Trésor public.

#### **Article 8 : Contrôle**

L'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 et l'article 112 de la loi du 31 décembre 1945 obligent toute association, société ou collectivité privée ou publique bénéficiant d'une subvention de l'État à « *fournir ses budgets et comptes au ministre qui accorde la subvention. Elle peut en outre être invitée à présenter les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile. Tout refus de communication entraînera la suppression de la subvention* ».

En conséquence, l'organisme s'engage à :

- faciliter tout contrôle, sur pièces ou sur place
- disposer d'une comptabilité analytique issue de la comptabilité générale
- mettre en place des outils fiables et réguliers d'enregistrement de l'activité permettant d'en rendre compte à tout moment

En cas de non-réalisation, de réalisation non conforme ou de refus de communication de comptes ou de pièces justificatives, la subvention sera reversée au Trésor public.

#### **Article 9 : Publicité**

Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet...) doivent porter le logotype et la mention « avec le soutien du secrétariat d'État chargé de la citoyenneté et de la ville ».

Le logo est téléchargeable sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr> Accueil/Les programmes/Politique de la ville/Les subventions/Communiquer

#### **Article 10 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits**

Toute proposition de modification des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Seul un avenant pourra en modifier les termes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Le reversement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en deux exemplaires originaux

**Attention :**

Seule la convention signée des deux parties et dûment notifiée, ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Le 20 JUIN 2024

Pour l'organisme bénéficiaire  
Prénom et NOM du signataire

Pour l'État



  
PIERRE-YVES MARTIN  
MAIRE DE LIVRY-GARGAN  
CONSEILLER DEPARTEMENTAL